FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 JANVIER 1861.

L'HOMME DES BOIS,

ROMAN EN DEUX PARTIES

PAR

ELIE BERTHET.

I.—Suite.

Aussitôt que le gouverneur parut, toutes les personnes présentes se levèrent pour le recevoir, et l'on eût pu remarquer qu'un léger incarnat était venu colorer subitement les joues de miss Surrey. Quant à van Stetten, après avoir salué gravement le chef de la colonie, il prit un air sombre et contraint, qu'il affectait toujours en présence de l'officier anglais.

Celui-ci montra une urbanité parfaite, et s'excusa d'abord de cette entrée précipitée. Après avoir adressé aux dames les compliments d'usage, il se tourna vers le docteur à son tour, et lui tendit amicalement la main:

—Monsieur le gouverneur est trop bon, dit van Stetten avec son humilité étudiée, et de telles marques de sympathie seraient de nature à me faire oublier la différence de nos positions.

Allons! allons! docteur, répliqua Stewart avec une teinte de malice, consolez-vous; cette position que vous déplorez si amèrement va peut-être bientôt changer, et d'ici à quelques jours vous serez libre de retourner en Europe.

—Serait-il possible? s'écria van Stetten d'un ton qui, à son insu, n'exprimait pas la joie.

—Je l'espère...... On vient de me signaler une grosse frégate qui a le cap sur nous, et, selon toute apparence, elle porte l'amiral gouverneur général des possessions anglaises; vous pourrez lui demander votre rapatriement, et sans doute il ne vous le refusera pas.

—Je le lui demanderai certainement, reprit le docteur avec embarras, quoiqu'il doive être bien pénible de quitter ces aimables dames et... tous mes amis de Nouveau-Drontheim. Mais, ajouta-t-il, comment pouvez-vous savoir avec certitude que l'amiral se trouve sur le navire signalé au large? Hier encore, si je ne me trompe, vous ignoriez complètement cette visite si prochaine.

—Vous oubliez, docteur, que ce matin le *Pégase*, venant d'Angleterre, m'a apporté des dépêches. J'ai appris ainsi que le gouverneur général devait prochainement partir pour les mers de l'Inde, et qu'il visiterait la colonie. Or, le *Pégase*, ayant perdu plusieurs mois en relâche par suite de graves avaries, a précédé sans doute de quelques heures seulement le haut personnage dont il était chargé d'annoncer l'arrivée.

—Et sait-on du moins, monsieur Stewart, demanda miss Anna, le nom de cet amiral?

—Je n'ai aucun renseignement à cet égard, miss Surrey. Quand le *Pégase* a mis à la voile, le nouveau gouverneur général n'était pas encore nommé.... Mais, comme à l'ordinaire, ajouta James, vous avez sans doute, votre mère et vous, une grande impatience de voir les officiers de la marine anglaise qui vont débarquer, et je viens vous inviter l'une et l'autre à m'accompagner sur la plage pour assister au débarquement.

Anna regarda sa mère qui secoua la tête.

—A quoi bon, mon enfant? dit Mme Surrey; celui dont tu t'obstines à espérer le retour n'a-t-il pas péri dans le naufrage de la *Gertrude*?

—Mais le navire hollandais *Gertrude* n'a pas fait naufrage, ma chère dame, dit le gouverneur avec un peu d'impatience, car il répétait cette assertion pour la centième fois; le bruit qu'il avait sombré se répandit autrefois, il est vrai, mais ce bruit fut bientôt démenti; et il est certain aujourd'hui que la *Gertrude*, malgré nos croisières, put regagner l'Europe.

—Et pourtant, monsieur Steward, dit Anna tristement, personne encore n'a pu nous donner des nouvelles du commodore Stevenson, qui se trouvait à bord de ce navire?

—Cela n'a rien d'étonnant, miss Surrey, car la plupart des officiers anglais qui, comme moi, servent leurs pays dans cette partie du monde, ne sont pas retournés depuis plusieurs années en Angleterre, et nous n'apprenons que par hasard les événements accomplis dans la mère patrie. D'ailleurs, nous avons fait éprouver, depuis le commencement de la guerre, assez de pertes cruelles à la Hollande pour qu'elle ne se hâte pas de nous rendre un officier aussi distingué que l'était le commodore.

—Ah! c'est une triste chose que d'être prisonnier des ennemis de son pays! dit van Stetten avec emphase en les yeux au ciel, et nul ne le sait mieux que moi!

Mais cette observation passa inaperçue:

—Je veux vous croire, monsieur Stewart, reprit Anna; mais alors comment le commodore n'aurait-il pas donné de ses nouvelles depuis cinq années?

—L'énormité des distances, mille événements faciles à imaginer, ont pu l'empêcher d'écrire ou empêcher ses lettres de parvenir à destination. J'ignore, miss Surrey, les motifs du vif intérêt que vous prenez au commodore Stevenson; mais quels qu'ils soient, le sort de cet officier me paraît digne d'envie.

Il poursuivit après une courte pause:

—A propos de lettres, miss Surrey, j'allais oublier un des objets de ma visite...... Une lettre m'est arrivée par le *Pégase*, à l'adresse de *M. de Beaulieu*, *M. Palmer*, et j'ai pensé qu'elle pouvait être destinée, à votre oncle, bien que personne ici ne le connaisse sous ce nom de Beaulieu.

—Beaulieu! répéta la jeune fille en pâlissant.

Mme Surrey n'était pas moins troublée.

—Qui peut encore l'appeler ainsi? balbutia-t-elle; c'est une cruauté ou tout au moins une grande imprudence.

Le gouverneur entendit parfaitement ces paroles, mais il remarqua l'anxiété de la mère et de la fille.

—Vous jugerez mieux que moi, reprit-il en affectant un air d'indifférence, si cette lettre est ou non pour M. Palmer.... La voici.

Et il présenta le paquet aux dames. Celles-ci, après avoir lu la suscription, échangèrent quelques mots à voix basse, ne sachant peut-être si elles devaient accepter ou refuser la lettre mystérieuse. Comme elles hésitaient, Stewart ajouta:

—Pourquoi ce paquet ne contiendrait-il pas les nouvelles que vous attendez avec tant d'impatience du commodore Stevenson? Tenez! voyez qu'il est revêtu du cachet de l'amirauté.

—C'est vrai! dit Anna précipitamment; oh! mon Dieu! serait-il possible?.... Et pourtant ce nom de Beaulieu donnerait à penser...

Elle s'arrêta en s'apercevant que le gouverneur l'écoutait.

—Je crois, monsieur, dit-elle avec embarras, que mon oncle, en effet, a porté autrefois ce nom de Beaulieu, et que cette lettre lui est vraiment destinée.

—Eh bien, miss Surrey, ne pourriez-vous pas vous en assurer sur-le-champ?

—Mon oncle ne se trouve pas en ce moment à l'habitation; il est en tournée de chasse dans la forêt depuis quatre ou cinq jours, et son absence prolongée commence à nous inquiéter.

—Il lui arrive pourtant assez souvent, si je ne me trompe, de faire d'aussi longues courses, et vous ne devez donc manquer de le revoir bientôt.... Mais je vous croyais autorisée, miss Surrey, à ouvrir les lettres de votre oncle pendant ses incursions dans les bois?

—Oui, quand il s'agit de lettres commerciales; mais celle-ci paraît avoir une certaine importance, et je n'oserais me permettre...

—Il suffit, miss Surrey; puisque vous pensez que cette lettre est adressée à M. Palmer, je vous la remets volontiers. Et maintenant que je me suis acquitté de ma commission purement officielle, je vous adresse encore d'un ton suppliant, persisterez-vous dans votre refus de m'accompagner au port pour assister à l'arrivée de la frégate?

Anna regarda de nouveau sa mère; mais Mme Surrey prit prétexte de sa faiblesse et de son état de souffrance pour ne pas accepter l'invitation.

—Cette démarche serait certainement sans résultat, poursuivit-elle d'une voix gémissante, et elle ne pourrait que me fatiguer cruellement. Quand vous êtes entré, monsieur Stewart, j'étais en train de consulter ce bon docteur van Stetten, car mes maux deviennent chaque jour plus nombreux et plus intolérables.

—La consultation était terminée, je crois, dit avec empressement le docteur.

—Non, non pas encore, mon digne monsieur; il me restait bien des choses à vous dire. Si donc notre cher gouverneur voulait nous accorder encore quelques instans, je le prierais de faire un tour de jardin avec ma fille, et, pendant ce temps, j'achèverais de vous exposer le triste état de ma santé.

Cette proposition paraissait cadrer avec quelque désir secret de Stewart; aussi s'empressa-t-il d'offrir son bras à Anna, qui l'accepta en rougissant, et ils sortirent tous les deux, tandis que van Stetten se préparait avec résignation à écouter les redites continuelles de la valétudinaire.

II

LA PAGODE.

Le jardin de l'habitation, en dépit de ses ornemens bizarres, formait, comme nous l'avons dit, une charmante promenade. Des arbres touffus entrelaçaient leur feuillage au-dessus des allées de manière à ne laisser passer aucun rayon de soleil, et les eaux descendues des montagnes y entretenaient une délicieuse fraîcheur. Anna et le gouverneur parcoururent d'abord ces belles avenues sans prononcer une parole; non pas que Stewart ne parût avoir quelque chose à dire, mais lui, si brave devant l'ennemi, manquait peut-être de résolution pour entamer la conversation avec sa jolie compagne. Enfin, comme l'on passait devant la pagode où le petit Edouard venait autrefois étudier en secret, il s'arrêta tout à coup et dit, plutôt dans l'intention de rompre ce silence embarrassant que par curiosité réelle:

—Pourquoi donc ce pavillon est-il toujours fermé, miss Surrey? Je n'y ai pas encore pénétré, que je sache, et pourtant je gagerais que l'imagination baroque de son constructeur chinois s'est exercée à l'intérieur comme à l'extérieur.

—A ce pavillon, répondit Anna, se rattachent des souvenirs chers et pénibles. Il est pour ma mère, pour mon oncle, pour moi-même, comme un temple où nous ne pouvons entrer sans émotion. Aussi n'y laissons-nous pénétrer aucune personne étrangère à la famille.

—Fort bien, et naturellement je suis relégué parmi les profanes.

Le gouverneur, en faisant cette observation, n'avait pas songé qu'elle pouvait être prise pour un reproche; aussi fut-il fort étonné quand Anne tira une clef de sa poche, et, ouvrant la pagode, lui dit avec dignité:

—Entrez, monsieur, il n'est rien ici que vous ne puissiez voir.

Au lieu de se rendre à cette invitation, James demeura immobile sur le seuil du pavillon.

—Je crains de vous avoir offensé, mais miss Surrey, dit-il d'un ton d'inquiétude, je n'avais pas la pensée...

—Entrez, répéta la jeune fille en accompagnant cette fois son invitation d'un léger sourire.

—Et à quel titre, je vous prie?

—A titre d'ami, à titre d'homme de cœur qui comprend toutes les délicatesses du sentiment et respecte la religion des souvenirs.

Stewart, en reconnaissance de cette réponse, saisit la main d'Anna et la pressa contre ses lèvres avant que miss Surrey eût pu s'en défendre, puis il pénétra avec elle dans la pagode.

Il y régnait une demi-obscurité qui disposait au recueillement. Rien n'avait été changé à l'arrangement des meubles; seulement on avait fait de l'intérieur du kiosque une sorte de musée composé d'objets qui avaient appartenu au malheureux enfant. Sur la table on voyait encore les livres d'études qui avaient servi à Edouard; ses jouets, le petit arc qu'il avait remplacé par l'arc perdu dans la forêt, étaient entassés dans un coin. A un clou était suspendu son chapeau de paille qu'on avait retrouvé, le soir de l'enlèvement, à la Fontaine-des-Laves. Il semblait que l'enfant avait fréquemment entré dans ce pavillon dût y revenir d'un moment à l'autre, et qu'on se fût ingénié à laisser les choses dans l'état où il les avait placées.

Anna, en entrant dans ce lieu de sinistre mémoire, ne put se défendre d'une certaine émotion; mais elle la réprima aussitôt avec un calme apparent et dit:

—C'est la négresse Maria qui est chargée de tenir tout en ordre ici. La pauvre femme, comme vous savez, avait été la gouvernante de mon cousin, et elle s'acquitte [illegible] ce pavillon avec [illegible]

—Je suis heureux et fier, miss Surrey, dit Stewart, d'avoir obtenu un privilège que l'on n'accorde à personne. Et bien! cette faveur de votre part m'encourage à vous prier de m'écouter un instant, ici même... Pourtant ce que j'ai à vous dire ne saurait peut-être pas déplaire dans ce sanctuaire.

Anna manifesta un peu de surprise; toutefois, sans s'émouvoir au fond du cœur, qu'elle n'avait pas soupçonné l'intention de Stewart de l'entretenir en ce moment, et qu'elle n'avait pas choisi avec préméditation la pagode pour cet entretien. [illegible]

plus il aura besoin de mon affection et de mon dévouement.

—Encore une fois, miss Surrey, vous vous créez à plaisir des obligations qui pourraient excéder vos forces. Je vous en supplie, renoncez à ces chimères.

—A votre tour, monsieur Stewart, ne me pressez pas davantage; ce que vous appelez des chimères se réalisera, j'en ai la ferme croyance. Et comment pourrais-je ne pas tenir compte de mes anciennes affections, quand ici, dans la pièce où nous sommes, tout me parle de celui que vous voudriez me faire oublier?.... Voyez, ces objets qui nous entourent sont autant de précieuses reliques qui me rappellent son image et le rendent comme présent au milieu de nous! C'était ici qu'il venait jouer ou étudier, c'était ici que sa gaieté s'épanchait en bruyant éclats. Que de fois suis-je accourue pour réprimer les écarts de cette joie turbulente; il m'écoutait, m'apaisait et me fermait la bouche avec un baiser.

[*A continuer.*]

même s'asseyait à quelque distance; puis elle attendit en silence, mais non sans un certain battement de cœur, la communication annoncée.

James, après quelques hésitations, reprit d'un ton presque solennel:

—L'arrivée de l'amiral, miss Surrey, va, je pense, influer sur mon sort d'une manière décisive. Ma disgrâce va cesser, et il ne tiendra qu'à moi peut-être de retourner bientôt en Europe.

Anna tressaillit.

—Vous allez partir, monsieur Stewart? s'écria-t-elle avec une vivacité qui dénotait beaucoup de trouble.

Mais elle ajouta plus froidement:

—Ce sera un grand chagrin pour.... pour vos amis.

—Et miss Surrey est de ce nombre, sans doute? Oh! Anna, Anna, laissez-moi espérer que ce départ vous causerait un peu de regrets!

—M. Stewart ne saurait douter.... Il a toujours eu tant d'égards et d'affection pour ma famille....

En dépit d'elle-même, une larme se glissa entre ses longs cils et y trembla comme une goutte de rosée au calice d'une fleur. Cette larme, James l'aperçut et il s'écria transporté:

—N'essayez pas de le nier. Anna, ce départ ne saurait vous trouver indifférente, et de mon côté je ne pourrais sans désespoir quitter ce pays où j'ai rencontré la plus séduisante, la plus aimable, la meilleure des femmes!.... Eh bien! miss Surrey, il dépendra de vous que je ne quitte pas de sitôt cette colonie.

—De moi, monsieur Stewart? Je ne vous comprends pas.

—Cela est-il bien vrai, miss Surrey? reprit James avec chaleur en se rapprochant d'elle; n'avez-vous réellement pas compris le but de mes assiduités dans votre maison? N'avez-vous pas compris la portée de mes attentions, de mes prévenances? N'avez-vous pas lu dans mes yeux, dans mon cœur, l'amour profond, dévoué, loyal que je ressens pour vous?

—Monsieur....

—Oh! vous pouvez m'entendre, Anna; mes intentions sont droites et honorables. Ce que je vous demande, c'est la permission d'aller trouver votre mère et votre oncle pour leur demander votre main.

Véritablement il semblait à Anna que ce beau jeune homme, à demi prosterné devant elle, attendant anxieusement son arrêt, avait le droit d'être écouté. Cependant elle rougit et pâlit tour à tour; puis elle se mit à fondre en larmes sans rien dire.

Stewart interpréta cet attendrissement dans le sens le plus favorable à ses désirs.

—Anna, dit-il d'une voix très altérée, vous me pardonnez donc d'avoir osé aspirer à votre main?

La jeune fille parut faire un douloureux effort sur elle-même:

—Monsieur Stewart, répliqua-t-elle, ce que vous souhaitez est impossible.

—Que dites-vous? me serais-je trompé? Anna, vous ne m'aimez pas!

—Ce n'est pas d'affection qu'il s'agit.... mais je ne saurais devenir votre femme.

—Et m'est-il permis de demander les motifs de ce refus?

—J'aimerais mieux ne pas les dire.... Cependant M. Stewart ne connaît pas ma famille, et il existe de ce côté des obstacles devant lesquels il serait peut être le premier à reculer.

—Il est vrai qu'aujourd'hui pour la première fois j'ai entrevu dans votre maison des mystères que je ne soupçonnais pas.... Mais si vous m'aimiez, Anna, aucun obstacle ne serait peut être insurmontable.

Elle ne répondit pas et continua de verser des larmes en détournant la tête. James Stewart se leva brusquement.

—Allons! reprit-il d'un ton sombre, je vais demander mon ordre de départ à l'amiral.

—Ne partez pas, dit Anna avec une vivacité qui excluait toute réflexion.

—Vous voulez que je reste? Anna, de grâce expliquez-vous...... Que signifient ces larmes? Faites-moi entendre, ne fût-ce que par signes......

—Ayez pitié de moi, James, dit la pauvre enfant hors d'elle-même; dans le cas où j'aurais pour vous la préférence...... que vous méritez si bien, je ne pourrais vous écouter, car je suis fiancée à un autre.

—Fiancée à un autre, vous?

—Si je ne savais à qui je parle, je n'oserais exposer avec franchise les sentiments auxquels j'obéis, de peur d'exciter des risées; mais rien de pareil n'est à craindre de la part de M. Stewart; je le prie donc de reprendre sa place et de me prêter un moment d'attention.

Le gouverneur se rassit. Alors Anna se mit à raconter en détail l'étroite amitié qui régnait autrefois entre elle et son jeune cousin Edouard Palmer, l'influence qu'elle exerçait sur lui, l'affection qu'il éprouvait pour elle; comment ils avaient été destinés l'un à l'autre par le vœu de leurs parens, et comment, tout enfans, ils avaient pris au sérieux cet engagement prématuré, jusqu'au jour où une catastrophe à peine croyable était venue les séparer.

—Sans doute, monsieur Stewart, poursuivit Anna, vous ne verrez dans cette promesse si sacrée à mes yeux qu'un enfantillage tout à fait indigne d'une attention sérieuse. Vous me direz sans doute aussi que mon cousin a certainement péri depuis longtemps et que je dois me considérer comme libre de tout engagement envers lui. Cependant mes convictions à moi sont bien différentes. Quoi qu'on fasse, je ne puis croire que la parole échangée même entre deux enfans doive être ainsi mise à néant. Quant au pauvre Edouard, j'ai la certitude qu'il existe encore, que nous le reverrons; les efforts de son père, qui brave chaque jour mille morts pour retrouver ses traces, seront tôt ou tard couronnés de succès, j'en suis sûre. Je ne sais d'où me vient cette confiance, mais elle est chez moi profonde, immuable, et domine toutes mes actions. C'est parce qu'Edouard reparaîtra un jour que j'ai pris à tâche de défendre ses intérêts, d'augmenter sa fortune, tâche que mon oncle, brisé par ses chagrins passés, absorbés par un autre devoir plus impérieux, est incapable de remplir désormais. Je veux, quand il reparaîtra, qu'Edouard puisse vivre dans l'abondance et la richesse; mais à quoi lui serviraient mes efforts et mes sacrifices si, lorsqu'il réclamerait la compagne de son enfance, destinée à devenir la compagne de toute sa vie, il la trouverait mariée à un autre?

De nouvelles larmes suivirent cette naïve explication. Anna parlait avec tant de candeur et d'assurance qu'il était impossible de douter de la réalité de ses étranges scrupules.

—Et voilà, s'écria Stewart d'un air de pitié, vos motifs pour repousser mes prières et ma tendresse!.... Anna, pauvre Anna, vous vous faites martyre d'un devoir imaginaire, vous jouez votre avenir sur un rêve.... Je vous en conjure, songez combien de pareilles espérances sont insensées.... Quels motifs avez-vous de croire qu'Edouard Palmer existe encore?

—Et vous-même, quels motifs avez-vous de croire qu'il n'existe plus?

—Les circonstances connues de la catastrophe, l'impossibilité pour une créature humaine de vivre dans ces déserts affreux, parmi les bêtes féroces.... Et d'ailleurs, quand même Edouard reparaîtrait, ainsi que vous l'espérez, contre toute probabilité, apprécierait-il encore le don que vous voulez lui faire, et voudrait-il le réclamer?

—Oh! il ne m'a pas oubliée, il m'aime toujours.... il est impossible que mon image ne soit pas restée présente à sa mémoire!

—Soit; mais réfléchissez donc, miss Surrey: votre parent, après avoir passé plusieurs années dans les bois, au milieu de ces êtres sauvages qui se sont emparés de lui, sera fort différent de ce qu'il était autrefois.... Il sera sûrement changé que votre œil aurait peine à le reconnaître et se détournerait de lui avec horreur!

—J'ai déjà pensé à cela, dit Anna en frémissant, et je n'ose m'arrêter à cette cruelle idée. Mais plus ce malheureux enfant sera dégradé, plus il aura besoin de mon affection et de mon dévouement.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés samedi.

Steamship Mexico, Talbot, Indianola et Galveston
Navire Emily Augusta, Strickland, Liverpool
Caledonian, Conkling, Glasgow
Lennox Dyer, Rutley, Havre
Ti er, Lowell, Liverpool
[illegible], Pentecost, Liverpool
Ka. Kolla, Liverpool
[illegible], Gardner, Liverpool
[illegible] Morton, Cook, Liverpool
[illegible] of Maine, Humphreys, Havre
Barque Estella, Treys, Malaga
H A Stephenson, Pool, New-York
M [illegible], Smith, Boston
Axel, Eckland, Christiana
Tyra, Bolg, Barcelone
I F Davis, Hand, Boston
Cerhard, Tonges, Liverpool
Goëlette Mary Clinton, Ryan, New-York
Hornet, Mack, Pensacola

Arrivés samedi.

Steamship Florida, Nelson, Apalachicola
Steamship Austin, Smith, Galveston
Steamship Atlantic, Crowell, Havane via Key West
Navire Piramid, Henderson, Londres
Jessie Boyle, Rowle, Plymouth
Cap Rouge, Emmons, Plymouth
J Webster, Clark, Kingston
Beaumond, Masters, Kingston
Barque Ninevah, Robinson, Havane
Brick Kate, Kelly, Belize
Goëlette J A Taylor, Lombard, île Rustan
Jno Randolph, Simkins, Grand Caillou

Arrivés hier.

Steamship Texas, Fowler, Indianola et Galveston
Navire Jno Patton, Porter, Charleston
Buchambeau, Snow, Londres
Tartar, Bulchers, Barbades
New Hampshire, [illegible], Mobile
Barque Edmond, Webster, Gênes
H Hazeltine, Drinkwater, Charleston
☞ Pour les bateaux, voir l'anglais.

Au bas du fleuve.

Goëlette Kate L Bruce, Stone, Brazos Santiago

Steamboats partant aujourd'hui.

RIVIERES:

St Louis—Emma, Yores	.5	P M
Riv Blanche—Jatan, Eaton	.5	P M
Riv Rouge—Grand Era, Kouns		Midi
Attakapas—Gov Powell, Smith	.5	P M
Bayou Bartholomew—Telegram, Stewart	.5	P M
Cincinnati—Tecumseh, Logan	.5	P M
Louisville—Jas Montgomery, Montgomery	.5	P M
Vicksburg—Gen Quitman, Cannon	.5	P M

RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN:

Mobile—Bateau de la malle	3½	P M
Covington—Pamlico, Hoffman	10½	A M

GRAND ERA POUR SHREVEPORT ET LA RIVIERE ROUGE.—Ce soir à 5 heures précises, le paquebot régulier GRAND ERA partira pour tous les points sur la rivière Rouge, sous le commandement du capitaine Saml B. Kouns. Les capitaines Alexander Bell et J. Campbell, bien connus pour leur affabilité, dirigent les affaires du bureau. On parle le français à bord de ce bateau et nous le recommandons à nos hommes d'affaires ainsi qu'aux passagers.

Vera-Cruz.

Jour de départ, JEUDI 1er février 1861, à 8 heures du matin.

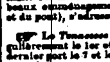

POUR VERA CRUZ—Ligne de la malle des Etats-Unis—L'excellent steamship doublé en fer TENNESSEE, commandant Thomas Forbes, partira ledit jour, et qu'il est dit plus haut, apportant régulièrement la malle des Etats-Unis. Pour fret ou passage (ayant de beaux emménagements pour les passagers de la cabine et du pont), s'adresser à L. C. HARRIS, directeur, No 57, rue du Camp.

☞ Le Tennessee partira de la Nouvelle-Orléans régulièrement le 1er et le 15 pour Vera Cruz, partant du dernier port le 7 et le 21. Aucun fret ne sera reçu sans un ordre. 17janv

Galveston et la Baie de Matagorda.

Jour de départ, JEUDI, 24 janvier, à 8 h. A. M.

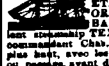

LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS ENTRE LA NELLE-ORLEANS, GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA.—L'excellent steamship TEXAS, doublé et chevillé en cuivre, commandant Chas. Fowler, partira comme il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord ou à L. C. HARRIS, directeur, No 57, rue du Camp.

Un steamship de cette ligne partira pour les susdits ports tous les dimanches et jeudis. 21janv

Pour Key West et la Havane.

Partant MERCREDI, 30 janvier, à 8 heures A. M.

LIGNE DE LA MALLE DES ETATS-UNIS, ENTRE LA NELLE-ORLEANS, LA FLORIDE ET LA HAVANE

POUR KEY WEST ET LA HAVANE, via Pensacola, Apalachicola, St-Marks, Cedar Keys, Tampa Bay et Manatee—Compagnie des steamships du Sud. L'excellent steamship ATLANTIC, doublé et chevillé en cuivre, commandant J. S. Crowell, partira ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, directeur, 57 rue du Camp.

Le fret pour Apalachicola, St-Marks et Tampa Bay est sujet aux frais d'allège payés par le steamer, mais aux risques des consignataires.

N. B.—Les bills du fret pour les ports de la Floride doivent être payés en monnaie courante de la Nouvelle-Orléans. 15jan

Pour la Havane directement.

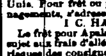

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les 8 et 22 de chaque mois, portant la malle des Etats-Unis, l'excellent steamship HABANA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. McConnell, partira de son wharf au pied de la rue St-Joseph. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser chez PUIG BROTHERS.

1er jan—1 an No 57 rue de la Douane

Brazos Santiago.

Jour de départ VENDREDI, 25 janvier à 8 h. A. M.

POUR BRAZOS SANTIAGO.—Ligne de la Malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans et Brazos Santiago.—Pour Brazos via Indianola.—L'excellent steamship en fer ARIZONA, commandant E. N. Smith, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, (beaux emménagements,) s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, Directeur,

11jan 57, rue du Camp.

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magnolia,—le convoi de la malle à 7 30 A. M. et le convoi Express à 7 15 P. M. La voie est prise avec toutes celles du Nord et de l'Est, et l'on vend des tickets pour toutes les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Temps pour aller à New-York, trois jours et 16 heures.

Pour plus amples informations, s'adresser au General Ticket Office, rue du Camp No 118.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 5 P. M. tous les jours, les dimanches exceptés. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.

Le convoi d'excursion à Magnolia part le SAMEDI à 4 heures P. M. T. S. WILLIAMS,

3 nov Surintendant-Général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.

Arrangement d'hiver.

A partir du JEUDI, 25 octobre 1860. Prix pour aller au Lac et en revenir le même jour—25 cents.

☞ Achetez les tickets au Bureau, au-dessous de la gare.

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M.	char à cheval	6 h. A. M.	convoi à vapeur
6½	do convoi à vapeur	7	do do
8	do do	8	do do
9	do do	9	do do
10½	do do	11½	do do
Midi	do do	1	do do
2 heures P. M.	do do	1 heure P. M.	do do
3 do (malle)	do do	4½	do do
5 heures P. M.	do do	6	do do
6	do do	7	do do
7½	do do	8	do char à cheval

Voyages extra ou spéciaux, pendant la nuit (en dehors de la conductrice)...$5 00 par voyage.

Le convoi à vapeur s'arrêtera à la station de Gentilly, sur avertissement, excepté pour les voyages de la malle. Prix, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

Le conducteur doit être averti avant le départ.

Les omnibus partent de la rue du Canal toutes les cinq minutes, pour le dépôt. G. PANDELY,

25 oct—1an Surintendant.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 19 janvier 1861.

La demande a été modérée. Les transactions comprennent environ 8500 balles, sans variations digne de remarques.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inférieur	—@—
Ordinaire	7½ @8¼
Bon ordinaire	9 @9¾
Low Middling	10 @10¼
Middling	11 @11¼
Good Middling	nominal
Middling Fair	—@—
Fair	—@—
Good Fair	—@—
Good & Fine	—@—

SUCRE.—Environ 900 boucauts à des prix plus faciles. Fair à fully fair 4½ à 5 cts la livre.

MÉLASSE.—Environ 1200 barils aux prix antérieurs. Prime à choix 27@28 cts le gallon.

FARINE—1860 barils dont 1000 de superfine, en lots, à $5 30, 100 ditto à $5 62½, 250 d'extra à $5 62½, 400 ditto à des conditions particulières, 100 d'extra de choix à $7 25 et 91 à $7 30 le baril.

MAIS—Environ 5500 sacs dont 180 de mélangé blanc inférieur à 60 cts, 628 de mélangé à 63, 100 à 64, 200 de mélangé à 64, 2100 de mélangé à 65, 200 de mélangé blanc à 67, 1800 de blanc à 70 et 900 ditto à 75 cts le boisseau.

AVOINE—1600 sacs y compris 800 à 41, 825 à 43, 100 à 45 et 100 de mélangé blanc à 44 cts le boisseau.

SON—100 sacs à $1 10 les 100 livres.

FOIN—100 balles à $23 et 180 en deux lots à $26 le tonneau.

PORC—750 barils de mess en deux lots à $20 le baril.

GRAISSE—100 tierçons à — et 20 à 11⅜ cts la livre.

BACON—30 boucauts de plats côtés ribbed à 11 cts. Les épaules se détaillent à 9¾, les plats côtés ribbed à 11 et les dessechés à 12½ cts la livre.

VIANDE—30 boucauts d'épaules à 7½ cts la livre.

SACS EN PITRE—50 balles de sacs épais à 13¼ cts comptant.

CAFÉ—1328 sacs de Rio dont 150 à 10¾, 50 à 11¼, 500 à 11⅜, 683 à 12, 60 12¼ et 43 de Shimmings à 10½ la livre.

FRET—Un navire pour le Havre 1 11[16 c. le coton, ce qui est une hausse. Complément de fret pour Liverpool à [illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 janvier 1861.

Reçu samedi, 4 bœufs de l'Ouest, 38 bœufs du Texas, 23 veaux, 139 porcs. A vendre sur place, 90 bœufs de l'Ouest, 25 veaux, 550 porcs, 5 vaches laitières. Le marché est soutenu avec [illegible] moutons et sans bœufs du Texas. Nous cotons comme suit:

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité	$ 50	$ 9 00
" " 2e "	7 00	8 00
" " 3e "	5 00	6 00
" du Texas, par tête, 1re qualité	60 00	70 00
" " 2e "	15 00	45 00
Veaux	6 00	12 00
Moutons 1re qualité		
" inférieurs	6 00	
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres	6 25	6 75
Vaches laitières, par tête, [illegible]		

P. CASANAVE,

Entrepreneur de pompes funèbres,

88, Rue Bourbon, 88.

Exploite et vend, en gros et en détail,

LES CERCUEILS

Perfectionnés et indestructibles de

H. MARSHALL,

lesquels réunissent la beauté, la durabilité et la légèreté.

Ces cercueils sont faits de plaques de métal soudées avec [illegible] l'intérieur de ceux [illegible] à être hermétiquement à l'air et imperméables. 29nov—6m

AVOINE—2,000 doubles sacs, haute qualité de St-Louis en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co,

11déc 76 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti

MACARONI et Vermicelli—2000 caisses macaroni et vermicelli, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, 62 et 64 Vieille Levée

E [illegible] CAMILLE LACOSTE, 296, rue Royale, [illegible]

CONSERVES—10 caisses [illegible] S. D. GRATIA & Co.

SALSEPAREILLE D'AYER,

Remède composé, qui par notre travail est devenu l'altératif le plus parfait que l'on puisse obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para, combiné à telle sorte avec d'autres substances d'une force altérative encore plus grande qu'il produit un antidote efficace pour les maladies susceptibles de guérison par la Salsepareille. Il est avéré qu'un tel remède est demandé par un grand nombre de ceux qui souffrent. Le succès immense de ce remède a prouvé l'effet puissant de cette composition dans les diverses et nombreuses maladies suivantes:

Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine, et enfin toute la classe de maladies provenant de l'impureté du sang.

Pris au printemps, cette composition maintient dans un état de bonne santé en chassant les humeurs qui corrompent le sang à cette saison de l'année. En chassant ces humeurs à temps, on arrête de grands désordres à leur naissance. Bien des gens peuvent à l'aide de ce remède se garantir d'une foule d'éruptions et de maux ulcéreux, dont le système organique cherche à se débarrasser lui-même s'il n'est pas aidé à le faire par les canaux naturels du corps au moyen d'une médecine altérative. Purifiez le sang vicié alors que ses impuretés se font jour à travers la peau sous forme de tumeurs, éruptions ou plaies; purifiez-le alors que son cours est obstrué et inerte dans les veines; purifiez-le alors qu'il est lourd; votre propre jugement vous dira quand il le faut. Même quand il n'y a pas d'organisation dérangée, on se sent plus joyeux et vit plus longtemps, s'il se porte bien. Maintenez le sang pur et tout va bien; mais avec cet aliment de sang dérangé, la santé ne peut être durable. Tôt ou tard elle tombe et la grand mécanisme de la vie est désorganisé ou détruit.

La salsepareille a la réputation, bien méritée, de remplir ces fins. Mais le remède a été énormément trompé par certaines préparations de cette matière, non-seulement parce que la drogue ne possède pas en elle-même toute la vertu demandée, mais surtout parce que beaucoup de préparations prétendant être des extraits concentrés en contiennent qu'une faible partie des propriétés de la salsepareille.

Durant ces dernières années, le public a été trompé à l'aide de grandes bouteilles dans lesquelles on prétendait donner un quart d'extrait de salsepareille pour un dollar. C'étaient autant de fraudes envers le malade, non-seulement parce qu'elles ne contenaient que peu ou pas de salsepareille, mais souvent parce qu'elles ne possédaient aucune propriété curative. De là, cruel et amer désappointement dans l'usage des différents extraits de salsepareille qui encombrent le public, qui fait que son nom est synonyme d'imposture et de tromperie. Néanmoins, nous recommandons cette salsepareille composée, et nous prétendons donner telle vertu qu'elle sera capable de sauver le nom du blâme dont il est chargé. Nous sommes fondés à croire qu'elle possède les vertus auxquelles le cours ordinaire des maladies qui lui sont opposées ne peut résister. Afin d'assurer l'extirpation complète de ces maladies, le remède devra être attentivement suivi selon les prescriptions placées sur la bouteille, préparé par le

Dr. J. C. AYER & Co.,

LOWELL, Mass.

PRIX—$1 la bouteille; six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER s'est fait une telle réputation pour la guérison de toutes les maladies de Gorge et de Poumons, qu'il nous est tout à fait superflu d'établir l'évidence de son efficacité; il a été employé partout. Il est en usage constant depuis si longtemps dans tout le pays que nous n'avons pas besoin d'assurer au public que ses qualités sont maintenues au plus haut degré qu'elles aient jamais été obtenues, et que c'est le plus grand soulagement qui puisse être employé.

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la

Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dyssenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de tête, Hémorroïdes, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies du foie, Hydropisie, Dartres, tumeurs et Catarrhes, Vers, Goutte, Névralgie, purifiant le sang et ayant la forme de pilules à prendre en mangeant.

Elles sont saupoudrées de sucre, de façon que la personne la plus délicate peut les prendre avec plaisir; elles forment le meilleur opératif du monde pour le cas de purgation.

PRIX—25 cents la boîte; cinq boîtes pour $1.

Un grand nombre d'ecclésiastiques, de médecins, d'hommes d'Etat et de personnes éminentes, nous ont laissé leurs noms pour certifier l'incomparable avantage de nos remèdes, mais l'espace ne nous permet pas de les publier ici. Les agents nommés ci-dessous livreront gratis notre Almanach américain, qui contient ces certificats, ainsi qu'une description complète des maladies déjà mentionnées, et le traitement qui doit être suivi pour les guérir.

Ne vous faites pas tromper par des marchands sans principes qui vous donneront d'autres préparations dont ils tirent plus de profit. Demandez celle d'AYER et n'en prenez pas d'autres. Les malades demandent le secours le plus efficace que l'on puisse leur donner; cette préparation le leur fournira.

Tous nos remèdes sont vendus par J. WRIGHT & CO. 21 et 151, rue de Chartres, ainsi que par les pharmaciens de tous les pays. 8déc—6m.vbc

Arrivage de nègres à vendre.

Je viens d'arriver avec CENT CINQUANTE NEGRES de la Virginie et du Maryland, comprenant des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses et nègres de champ. Je recevrai aussi pendant la saison tous les mois de forts envois d'esclaves des Etats ci-dessus, et je suis résolu à vendre à des prix raisonnables, au comptant ou en obligations. Les nègres peuvent être vus chez moi, 22 coin des rues Baronne et Gravier.

25 oct—6m J. M. WILSON.

EN débarquement du navire Texas, de Bordeaux—
24 barriques vin rouge St-Emilion No 1;
100 caisses vin St-Julien Médoc;
100 do do Haut Brion;
50 do do do;
50 do do Charles Lafitte;
25 do do do.
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
12janv 296, rue Royale enc. Dumaine.

AVIS

Aux amateurs de vins de Bourgogne.

SEULS agents de la compagnie des Grands vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, nous avons l'honneur de les informer que les clos de ROMANEE CONTI, CLOS-VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres, provenant sans aucun doute authentiques et le bouchon des bouteilles portent sur les parties latérales de la marque à feu de la Compagnie des Grands vins.

Ces vins sont arrivés à la Nouvelle-Orléans et le Clos-Vougeot ont été vendus aujourd'hui M. Ouvrard, SEUL PROPRIETAIRE de ce VIGNOBLE les livre à la compagnie. Nul ne peut se procurer de ces produits sans l'intermédiaire de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne.

Nouvelle Orléans, 19 septembre 1860.

LAFFITE & DUFFARGE,
11sept No 33, rue Royale

MACARONI—[illegible] à vendre par [illegible] Vieille Levée.

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Dernière soirée de Mlle ADELINA PATTI.

Lundi soir, 21 janvier,

LE TROVATORE.

Mlle Adelina Patti paraîtra pour la dernière fois dans le rôle de Léonore.

On peut retenir des places aujourd'hui. 19 jan—3

THEATRE DE L'OPERA,

Lundi soir, 21 janvier.

Troisième reprise De Mlle A. PATTI.

LE TROVATORE,

Grand opéra en 4 actes, de Verdi.

Le spectacle commencera à 7 heures.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi 26 janvier 1861,

BALS

Parés et Masqués,

A l'instar des Bals du Grand Opéra de Paris.

PRIX D'ENTREE...... Pour un Cavalier, $2 50.

S'adresser au Contrôle du théâtre d'Orléans, pour les billets et la location des loges, tous les jours, de midi à 3 heures.

☞ Aucune dame ne sera admise sans cavalier.

Le Bal commencera à 10 heures précises

21 janv

THEATRE DE L'OPERA.

Bal Masqué de Société.

Le 12 Février 1861 Jour du MARDI-GRAS.

MESSIEURS les souscripteurs du BAL MASQUE DE SOCIETE, qui sera donné au théâtre de l'Opéra le 12 février, jour du MARDI-GRAS, sont invités à se réunir au bureau du théâtre, MERCREDI prochain, 23 courant à 6½ heures du soir, afin d'élire les commissaires et adopter les règlements pour ledit bal.

Les personnes qui désirent souscrire à ce Bal, s'adresseront à M. H. Ruffier, au bureau du théâtre, de midi à 3 heures. 21 janv—3f

THEATRE DES VARIETES.

Lundi, 21 janvier.

DOT—M. Jordan, Owens, Davenport, Leffingwell, Mlles Graham, Brown, Mmes Leighton et Chapman, rempliront les principaux rôles.—Le spectacle se terminera par JOHN DOBBS, comédie.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Lundi, 21 janvier.

Avant-dernière semaine du grand

CIRQUE DE DAN RICE.

Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises

THEATRE ST-CHARLES.

Lundi soir, 21 janvier.

THE WEPT OF THE WISH TON WISH, drame—THE LADIES' STRATAGEM, vaudeville,—AUNT CHARLOTTE'S MAID, vaudeville.

Salle des Odd Fellows.

GEORGE CHRISTY,

Secondé par quatorze des

Meilleurs Artistes Minstrels.

Donnera, JEUDI SOIR, 24 janvier, une première représentation qui sera suivie de cinq autres seulement. Prix d'entrée, 50 cents; enfants et domestiques, moitié prix.

☞ Voir le programme et les affiches.

JOHN P. SMITH, Agent.

FRANK TRYON, Trésorier. 18 jan

Musée de Vanucchi,

Rue St Charles, No 167, presqu'en face du Théâtre St Charles.

LE TEMPLE DE L'ART.

Renfermant plus de 230 FIGURES de grandeur naturelle, représentant beaucoup des plus célèbres sujets d'histoire. La plupart de ces figures sont mues par le mécanisme.

Il a été ajouté à la magnifique collection la RECEPTION DES AMBASSADEURS JAPONAIS par le président Buchanan, le 17 mai, à la Maison Blanche. Les vêtements et les armes ont été présentés à Vanucchi par ordre du prince Simmo Buzen.

La conférence entre LOUIS-NAPOLEON, VICTOR EMMANUEL et GARIBALDI. On considère ces figures comme des ressemblances frappantes.

LA NAISSANCE DU CHRIST DANS LA CRECHE, magnifique tableau.

LA CENE—LE JUGEMENT DU CHRIST—LES HEROS DE LA CRIMEE et LES PUISSANCES D'EUROPE—Le vieux JOHN BROWN ET SES COMPLICES. Leurs traits et leur taille sont fidèlement reproduits.

Prix d'entrée, 50 cents, moitié prix pour les enfans.

19 nov—

Musée de Spalding & Rogers.

RUE ST-CHARLES,

A côté de l'Académie de Musique.

Attraction extraordinaire!

Tous les soirs.

CHRISTINE MILLY, LA FILLE A DEUX TETES, phénomène le plus étonnant qui ait jamais été vu.—LA FEMME BARBUE, MLLE REED, la naine et le ROSSIGNOL SUISSE, pour une semaine de plus.

Le Musée est ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

L'Aquaria

Renfermant un nombre infini de poissons.

L'ORCHESTRE MECANIQUE, LE STEAMSHIP EN MINIATURE et une foule d'autres curiosités.

Entrée, 50 cents—Moitié prix pour les enfants et les domestiques.

L'académie de Musique, LE GRAND CIRQUE DE DAN RICE tous les soirs et le samedi à midi.

16 jan

ACADEMIE DE DANSE D'ANGELINA.

NOUVEAU SALON, 169, rue GIROD au coin de la rue BARONNE.

M. et Mme ANGELINA annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général que leur

ACADÉMIE DE DANSE

sera ouverte pour la saison, LUNDI, 5 novembre.

Classe d'enfants—Tous les mardis, jeudis et samedis, de 4 à 6 heures du soir. 1nov—3m

ACADEMIE DE DANSE DE J. VEGAS,

A L'ODD FELLOWS' HALL.

LE prof. J. VEGAS annonce à ses amis et au public en général que son ACADEMIE DE DANSE sera ouverte pour la saison à l'ODD FELLOWS' HALL, SAMEDI 3 novembre; il espère être honoré du même patronage que par le passé.

Classes pour les enfants—Les mardis, jeudis et samedis, de 3 à 7 heures du soir.

Classes pour les dames—Les mardis, jeudis et samedis, de 10 heures à midi.

Classes pour messieurs—Les lundis, mercredis et vendredis, de 7 à 10 heures du soir.

Réunions pour Messieurs et Dames—Tous les mercredis.

DES BALS TRAVESTIS D'ENFANTS auront lieu une fois par mois.

Pour les conditions s'adresser au Prof. VEGAS, à Odd Fellows' Hall. 3 nov—3m

Librairie religieuse, classique et scientifique, ornement d'Eglise et grande variété.

CH. GUERINEAU, Agent.

167, Enc. des rues Royale et Orléans, 167.

REÇU par le Paquet, dernier navire venant du Havre, un magnifique assortiment de jouets d'Allemagne et de Paris, et d'articles pour fleurs artificielles, à vendre à des prix modérés.

Gravures de modes et de travestissements.

AUSSI, un très grand assortiment de livres religieux et de livres pour étrennes—Toujours à vendre à très bon marché.

24 exemplaires de J. B. Blis, sermons pour missions, 4 volumes reliés	$3 50
Bouillet, dictionnaires universels des sciences, des lettres et des arts, d'histoire et de géographie	16 00
Malte-Brun, géographie universelle, 6 grands volumes illustrés	
Les Trésors de Cornélius à Lapide, 4 vol	10 00
La Somme théologique de St-Thomas, en latin 4 vol. $8 00, et en français, 2 vol	
Laharpe, Cours de littérature, 3 forts vol	7 50
Noel et de Laplace	6 00
Ce qu'il en coûte, 2 vol	7 50
Lamartine, [illegible]	4 00
De Physiologie végétale, 2 vol. et Atlas	9 00
La Révolution, recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe, par Mgr. GAUME, 12 vol	14 00
Orfila, Médecine légale, 4 vol. avec gravures	8 00
MANUELS—Boret, &c., &c., &c.	31déc

Compagnie d'Assurance mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir:

Pour primes sur risques d'incendie	$230,940 63	
do do de mer	86,914 25	
do do de rivières	34,449 77	
		$352,374 65
A déduire, primes sur risques non expirés le 30 novembre 1860	62,533 00	
Primes remboursées	2,109 00	
		$ 64,742 00
Total net des primes de l'année finissant le 30 novembre 1860		$287,561 55
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur risques de feu	$160,350 66	
Sur risques de mer	90,504 79	
Sur risques de rivières	20,264 64	
	$271,790 09	
Réassurances, dépenses, etc.	44,446 17	
	316,346 26	
A déduire intérêt, escomptes, profits et pertes, etc.	50,522 00	
		$265,823 46
Profits nets de l'année finissant le 30 novembre 1860		$22,006 39
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à courte échéance pour primes		$52,195 71
Dû pour primes en voie de perception		55,306 25
Capitaux placés en actions des banques		73,801 00
do placés en billets garantis par hypothèque		19,320 00
Placé en billets garantis par des actions de Banque		40,775 00
Placé en obligations de la ville (consolidées)		34,476 00
Placé en obligations (garanties par première hypothèque) pour la construction du chemin de fer des Opelousas		16,211 00
Placé en bons (première hypothèque) de la Compagnie du Théâtre de l'Opéra		10,000 00
Scrip de diverses Compagnies d'assurance mutuelle		6,576 00
En caisse		22,479 92
Total de l'actif		$335,276 19

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce quinzième jour de décembre 1860, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour les Paroisse et Ville susdits, ont comparu personnellement Omer Gaillard, président, A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déposent que le tableau ci-dessus est exact et en conformité, véritable et tiré des livres de ladite Compagnie.

O. GAILLARD, président.
A. SCHREIBER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi, ce jour-là et l'an ci-dessus, le 15e jour de décembre A. D. 1860.

ARTHUR SAUCIER,
Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

La Direction a résolu de payer un intérêt de 6 pour cent en argent sur les certificats (non encore payés) de profit pour 1859 et 1860, à partir du second lundi de février prochain.

DIRECTEURS.

George W. West,	R. P. Hunt,
James A. White,	M. Musson,
Douglas West,	Martin Gordon Jr,
D. Jamison,	Numa Augustin,
A. Miltenberger,	Césaire Olivier,
J. Leisy,	A. Bohn,

Omer Gaillard.

Cette Compagnie continue à assurer aux prix courants des primes, contre les risques de mer et de rivières, contre les pertes et dommages occasionnés par le feu.

☞ Bureau—No 5, rue Carondelet.

1º déc—1 an—1 m. t l. j.

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

PIANOS de HERZ et de PLEYEL,

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENS DE SAX: HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES, FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

MUSIQUE.

Maison T. E. Benoit,

SOURDES & CHASSAIGNAC

Successeurs,

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT

Toutes les nouveautés!

LE PARDON!

FAUST!

HERCULANUM

ORGUES A MANIVELLE.

FLANDRY & CHARPAUX,

DEPOT DES

PIANOS DE PLEYEL

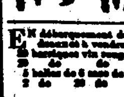

Et d'autres facteurs en réputation à Paris.

Ventes à des conditions libérales

A l'Institution Charpaux,

Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny.

25 nov—1an

EN débarquement du navire Egypt, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
25 barriques vin rouge Sauvage,
20 do do St Estèphe,
5 balles de 5 sacs de 100 bouchons à dame-jeannes,
2 do 20 do 500 do deux bouteilles.
VOR MAIGNAN,
22 déc 17 rue St Louis

EN débarquement du navire Evening Star, venant du Havre—
[illegible] paniers champagne de 12 bouteilles chaque;
[illegible] do do [illegible]
A vendre par A. GARRIERE & Co,
8 v [illegible]

NOTICES SPECIALES.

AMER ALLEMAND DU DR HOOFLAND ET LIQUEUR BALSAMIQUE DU DR HOOFLAND.

Les remèdes par excellence du siècle ne sont devenus célèbres qu'après des années d'essai. Tout le monde en est satisfait et le public a déclaré qu'ils étaient dignes de sa confiance.

LA MALADIE DE FOIE, LA DYSPEPSIE, LA JAUNISSE, LA FAIBLESSE DES NERFS,

et tous les maux qui proviennent du foie, de la faiblesse de estomac ou des organes de la digestion cèdent rapidement et pour toujours à l'effet du célèbre AMER ALLEMAND.

La queur balsamique a acquis une réputation qui surpasse celle de toutes les préparations de ce genre. Elle guérit INVARIABLEMENT:

De la toux, du rhume, de l'enrouement, des bronches, de l'influenza, du croup, de la pneumonie, de la consomption au premier degré

opéré les guérisons les plus étonnantes de

consomption

DITE

IRREMEDIABLE.

Quelques doses arrêtent de suite la diarrhée provenant d'un REFROIDISSEMENT DES BOYAUX.

Ces remèdes sont préparés par le Dr C. M. JACKSON & Co, No 418 ARCH Street, Philadelphie, P. et sont à vendre par les Droguistes et marchands de médicaments, à raison de 75 cents la bouteille. La signature de Dr C. M. Jackson se trouve sur l'enveloppe de chaque bouteille.

On trouvera, dans L'EVERY BODY'S ALMANAC publié annuellement par les propriétaires, des lettres flatteuses reçues de toutes les parties du pays. Ne agents demandent ces Almanacs.

A vendre par WRIGHT & Co. SCOVIL & MEAD, SYME & Co.

et par tous les Droguistes.

mars—1 an 2f par sem—v. et s.

MERES

Des milliers de personnes portent journellement avec éloge de la

Liqueur des Enfants,

DU

Dr. EATON.

et pourquoi? parce qu'elle ne manque jamais de soulager instantanément quand on la donne à temps. L'effet en est magique; un seul essai suffit pour s'en convaincre. Il n'existe dans cette liqueur ni

Parégorique ni opiate

quelconque; les douleurs de l'enfant disparaissent et la sensibilité n'est pas détruite. Aussi ce recommande-t-elle comme la seule bonne préparation pour la dentition la diarrhée, la dysenterie, les aigreurs, le croup. La Liqueur d'Eaton amollit les gencives, fait disparaître l'inflammation, fait fonctionner les boyaux avec régularité. Comme c'est en outre un anti-spasmodique, on s'en sert avec le plus grand succès, dans les convulsions ou les crises. Si vous voulez conserver la santé et les jours de vos enfants, si vous voulez leur épargner de terribles conséquences de l'usage des narcotiques dont se composent les autres remèdes pour les maladies des enfants, ne prenez que la liqueur du Dr. EATON. Elle ne peut faire aucun mal même à l'enfant le plus délicat. Prix, 25 cents. Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé qui donne la manière de s'en servir. Préparé seulement par CHURCH & DUPONT, No 409, Broadway, New York.

blood food

Le sang pur, quand il est

Analysé,

présente toujours les mêmes éléments essentiels. Analysez le sang d'une personne atteinte de consomption de la maladie de foie, des scrofules, de la dyspepsie, &c., et nous trouvons, *Dans chaque cas*, quelque chose qui manque dans les globules. Donnez-leur ce qui leur manque et vous êtes bien. Le BLOOD FOOD est fondé sur cette théorie et c'est ce qui en explique le succès. Il y a

Cinq préparations

qui conviennent pour le sang dans différentes maladies. Pour la toux, le rhume, les bronches, ou une affection quelconque de la gorge ou des poumons, affection qui occasionne la consomption, ayez recours au No 1 qui est également celui pour l'abattement, le manque d'appétit et toutes les maladies chroniques provenant de la fatigue ou de la faiblesse des nerfs. Le No 2, pour la maladie de foie, le No 3 pour la dyspepsie. On prend le remède par gouttes; il se porte aussitôt dans la circulation, de sorte que le progrès est immédiat. Le No 4 est contre les maladies de femmes, l'hystérie, les faiblesses. Il y a pour cela prescription spéciale. Pour le sel rhume, les éruptions, les scrofules, prenez le No 5. Il faut toujours suivre la prescription. Prix du Blood Food, $1, la bouteille.

A vendre par CHURCH & DUPONT, No 409, Broadway, New York. J. WRIGHT & Co, 21 rue de Chartres. C. J. WOOD & Co.

Agents pour la vente en gros à St-Louis. Et par tous les pharmaciens connus du pays. 8avril—2f p s kc

LE REMEDE DE Sanford

Pour la maladie de foie

N'AFFAIBLIT JAMAIS.

Il n'est composé que de gommes. On le considère aujourd'hui comme un fait accompli; un remède reconnu efficace par tous ceux qui s'en sont servis pour les maladies mentionnées par l'inventeur.

Il a opéré depuis deux ans, la guérison de milliers de personnes qui avaient perdu tout espoir d'être délivrées de leurs souffrances.

De nombreux certificats prouvent la vérité de cette assertion.

La dose doit être proportionnée au tempérament de l'individu et elle agit efficacement sur les intestins.

Que le malade prenne pour guide dans l'usage de LIVER INVIGORATOR et il s'en servira pour guérir la MALADIE DE FOIE, de LA BILE, de LA DYSPEPSIE, de DIARRHEE CHRONIQUE, des MALADIES QUI SEVISSENT EN ETE, de la DYSSENTERIE, de l'HYDROPISIE, de la CONSTIPATION, du CHOLERA INFANTUM, des VENTS et de la JAUNISSE.

On peut s'en servir avec avantage comme d'un remède ordinaire de famille. Le remède de Sanford guérit de la jaunisse (il y a des milliers de certificats à ce sujet) en vingt minutes, si l'on en prend deux ou trois cuillerées au commencement de l'attaque.

Tous ceux qui y ont recours en reconnaissent l'efficacité.

Mettez de l'eau dans l'Invigorator et avalez-la

Prix: une piastre la bouteille.

—EGALEMENT—

LA SEULE DECOUVERTE

DIGNE DE CONFIANCE.

Les pilules de Sanford

(Catharctic Pills)

POUR LES FAMILLES.

Extraits purement végétaux, dans des boîtes en verre hermétiquement fermées et se conservant dans tous les climats.

Les PILLULES sont un agent actif dont le propriétaire s'est servi pendant plus de vingt ans.

La demande toujours croissante de ces PILULES de la part de ceux qui s'en servent depuis longtemps ont engagé M. SANFORD à les mettre à la portée de tout le monde.

Le remède est composé d'une variété d'extraits végétaux de la plus grande pureté, lesquels agissent de la même manière sur toutes les parties du canal alimentaire. On peut le prendre en toute sécurité pour les maux d'estomac, d'insomnie, les douleurs au dos, et la constipation, les douleurs provenant de refroidissement et qui, si on les néglige sont suivies de fièvres opiniâtres pour le manque d'appétit les tressaillements, les maux de tête, les lourdeurs à la tête, les affections inflammatoires, les vers, les rhumatismes. Il purifie le sang et [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

guérit d'une foule de maux dont l'énumération serait trop longue pour une annonce. Dose, 1 à 3.

Prix: Trente cents.

Le LIVER INVIGORATOR et les FAMILY CATHARTIC PILLS se détaillent chez les pharmaciens et se vendent en gros dans toutes les grandes villes.

S. T. W. SANFORD, M. D., Fabricant et propriétaire, 335, Broadway, New-York.

WRIGHT & Co, Agents à la Nlle-Orléans.

A vendre par Scovil & Mead, et par tous les pharmaciens. 26 mars—1 an—2f par sem camy

LA SEULE PREPARATION

QUI AIT

GAGNÉ AVEC LE TEMPS

ET QU'ON RECHERCHE DE PLUS EN PLUS.

On pourrait donner des lettres presque innombrables de dames et de messieurs appartenant à toutes les classes de la société, pour prouver que la préparation du Prof. WOOD pour guérir et noircir les cheveux, conserve le chevelure en dépit de la vieillesse, des soins et de la beauté.

Battle Creek, Michigan, 21 déc. 1858.

Au Prof. Wood—Vous me permettrez de vous adresser une ligne pour vous annoncer que tous mes cheveux tombèrent il y a une vingtaine d'années, à la suite d'une maladie chronique et d'une éruption à la tête. Des souffrances continuelles m'ayant appauvri, je n'ai pu m'acheter de l'étoffe pour des casquettes ni un payer la façon, de sorte que ma tête s'est beaucoup ressentie du froid. Aussi fus-je forcé de payer à Briggs & Hodges jusqu'à mon dernier sou pour une bouteille du Hair Restorative, le fer soit dernier. J'ai fidèlement suivi la prescription et la partie nue de ma tête est actuellement couverte de cheveux épais et noirs. Convaincue que le contenu d'une seconde bouteille me rendrait toute ma chevelure, désirant l'employer encore et n'ayant pas les moyens de l'acheter, je vous prie de me faire donner cette bouteille par un de vos agents. Rappelez-vous ce que dit l'Ecriture dit: "La récompense appartient à ceux qui sont bons envers la veuve et l'orphelin."

Votre amie, SUSANNAH KIRBY.

Legonier, Noble Co., Ind., 5 février 1859.

Au Prof. O. J. Wood.

Cher monsieur,

Vers la fin de l'année 1858, époque à laquelle je suivais le cours de l'Ecole de Droit de New-York, mes cheveux j'ignore pourquoi, commencèrent à tomber rapidement. Au bout de six mois, le haut de ma tête était presque nu, le reste de ma chevelure, derrière et sur les côtés, devint gris. Vous ne serez pas étonné quand je vous dirai qu'à mon retour dans l'Indiana, mes connaissances ne purent comprendre ce changement et même mes amis les plus intimes ne purent pas me reconnaître.

Je m'adressai aussitôt aux plus habiles médecins du pays, mais comme il fut impossible de me promettre que mes cheveux repousseraient, je fus forcé de me résigner à mon sort. Heureusement, vers la fin de 1857, un droguiste me recommanda votre préparation comme le meilleur employé pour les cheveux. Le contenu d'une bouteille m'en prouva l'efficacité. J'en ai acheté depuis lors pour sept piastres et le résultat est que ma chevelure épaisse et soyeuse.

Comme preuve de reconnaissance pour vos travaux et votre habileté, j'ai recommandé votre Hair Restorative à mes amis qui, je suis heureux de vous informer, s'en servent avec effet.

Tout à vous, A. M. BATTA, Avocat.

Dépôt, 444 Broadway, et à vendre dans le monde entier.

Le Restorative est dans des bouteilles grandes, moyennes et petites. Les petites se vendent une piastre, les moyennes contiennent au moins vingt pour cent en proportion plus que les petites et se vendent deux piastres. Les grandes contiennent quarante pour cent en proportion de plus et se vendent trois piastres.

O. J. WOOD & CO, propriétaires, 444, Broadway, New-York, et 114, Market Place, à St-Louis, Missouri.

A vendre par tous les droguistes et marchands d'articles de fantaisie. 28 nov au 28 mars 1861—2fps v c

Compagnie d'Assurance Mutuelle DU HOME

DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie d'Assurance Home présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860		$657,151 82
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1859		89,990 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860, savoir:		$747,141 82
Primes sur les risques d'incendie	$382,799 20	
Primes sur les risques des rivières	263,488 15	
Primes sur les risques des mers	100,854 47	
		$747,141 82
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 déc. 1860	$ 83,920 00	
Primes remboursées	562 82	
		$ 84,482 82
Montant des primes de l'année expirée le 31 déc. 1860		$662,659 00
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$130,912 90	
Sur les risques des mers	44,989 00	
Sur les risques des rivières	168,568 22	
	$344,457 00	
Réassurances, dépenses, taxes, intérêt sur le scrip émis, etc., intérêt en moins, escompte, etc.	$ 11,663 18	
		$356,120 18
Profits de l'année expirée le 31 déc 1860		$306,535 82

L'actif de la compagnie est comme suit:

Actions de banque, bons de la ville et billets hypothécaires	$780,508 00
Prêts garantis par actions de banque et bons de la ville	419,650 00
Propriété foncière (bureau No 78, rue du Camp)	42,905 00
Effets à courte échéance, pour primes	154,948 00
Dû pour primes et en voie de perception	45,565 14
En caisse	92,311 24
Total de l'actif	$1,535,766 97

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 janvier 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Alexander Brother, Président, et James H. Wheeler, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home de la Nlle Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

A. BROTHER, président.
JAMES H. WHEELER, secrétaire.

Assermentés et signé devant moi, ce 11 janvier 1861.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent en argent sur les certificats de profit non payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 11 février prochain. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) sur les sommes nettes de l'année expirée le 31 décembre 1860. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 15 mars prochain.

Les Directeurs, après avoir mis en réserve UN MILLION DE PIASTRES de profit, ont décidé en outre que tous les certificats (pour profits) émis en 1857, seront payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause à partir du 11 février prochain. Les certificats devront être produits, au moment du paiement, pour être cancellés, et l'intérêt des dits certificats cessera à partir du 31 décembre 1860.

La compagnie assure, comme par le passé, contre les dangers des mers et des rivières et contre l'incendie, aux prix courants des primes. Bureau, No 78, rue du Camp

ALEXANDER BROTHER, Président,
JOHN R. SHAW, Vice-Président,
JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

John R. Shaw,	S. L. Levy,	W. L. Lanier,
Jno A. Stevenson,	A. H. May,	Philip A. Shaw
Edward Nalle,	D. B. Moore,	J. Villarubia Jr,
Elisah Peale,	John Hall,	Alex. T. Dyas,
J. P. Harrison	Rufus Mc Ilhenny,	Wm H. Avery,
Joseph Hoy,	Th. Greenfield,	J. K. Isenbour,
L. C. Jury,	Edward Hobart,	Jno H. Rodenberg
Geo O. Sweet,	Lafayette Folger,	A. Q. Kennett,
Alfred Moulton,	John Kemp,	E. K. Converse
W. C. Thompkins,	John C. Goodrich,	
L. D. C. Wood.	Perry Nugent.	

Nlle-Orléans, 12 janvier 1861. 14jan

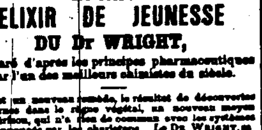

AVANT. APRÈS.

Le célèbre

ELIXIR DE JEUNESSE

DU Dr WRIGHT,

Préparé d'après les principes pharmaceutiques par l'un des meilleurs chimistes du siècle.

C'est un nouveau remède, le résultat de découvertes modernes dans le règne végétal, un nouveau moyen de guérison, qui n'a rien de commun avec les systèmes usés employés par les charlatans. Le Dr WRIGHT, en restaurant la virilité et en rendant la jeunesse, a porté à un haut degré [illegible] Les personnes qui ont été les victimes de la faiblesse, depuis la jeunesse, trouveront ce remède efficace. Les nerfs, affaiblis par l'abus des plaisirs, reprennent leur vigueur; la mémoire revient et la constitution se fortifie. [illegible]

L'abattement physique et moral,

La langueur qui se porte à la tête,

La confusion des idées,

L'hystérie,

L'irascibilité générale,

L'agitation et l'insomnie,

Absence de forces musculaires

Le manque d'appétit,

La dyspepsie,

Le découragement,

La décomposition ou la paralysie des organes de la génération,

Les palpitations de cœur

En un mot toutes les affections qu'engendrent la faiblesse et les excès.

☞ Prix, $2 la bouteille ou trois bouteilles pour $5. Expédition par la malle, pour toutes les parties des Etats-Unis. A vendre par tous les droguistes respectables des Etats-Unis et des Canadas. Escompte libéral aux marchands.

J. WRIGHT & CO,
Propriétaires,
Nos 21 et 151, rue de Chartres,
Nlle-Orléans, Lne
14mars—1an.vkc.

AVIS.

A. SAULET,

Rue de Chartres, No 34, entre Bienville et Douane,

ANNONCE à ses amis et au public qu'il a reçu des HABILLEMENTS D'HIVER pour hommes, jeunes gens et enfants. Les personnes qui auraient besoin de faire leurs achats, trouveront leur intérêt à visiter son magasin avant de faire emplette ailleurs.

A. SAULET, rue de Chartres No 34, entre Bienville & Douane.

8oct—6m

AU PUBLIC.

LE droit de propriété des marques des cigares et des cigarettes de la Havane "Le Meridiana," "Walter Scott" et "Cristal Palace" ayant été obtenu par nous, dûment autorisés par les fabricants, MM. Fajo & Quevedo, à la Cour de District des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, afin de protéger les droits de propriété des dites marques, conformément à la loi, tout contrefacteur et fabricant de cigares qui se serviront des dites marques.

ALVAREZ, FERNANDEZ & Co,
29 sep Rue Vieille-Levée, No 52, enc. Bienville.

EN débarquement de l'Angelita, de Barcelone—600 livres nougat d'Espagne, 100 jarres marrons, 50 caisses figues, 10 caisses de garavances, 10 sacs pois noirs, 8 tambours raisins, 4 caisses tourons d'Alicante, 9 sacs anis, 6 sacs cumin, 6 barils piment rouge en poudre, 10 demi pipes vinaigre, à vendre par F. SANCHO, No 229, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe. 31déc

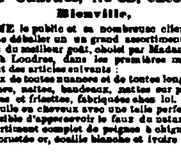

Jean Augé,

Rue de Chartres, No 63, encoignure Bienville,

INFORME le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de déballer un grand assortiment de marchandises du meilleur goût, choisi par Madame Augé à Paris et à Londres, dans les premières maisons, se composant des articles suivants:

Cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs, Perruques, nattes, bandeaux, nattes sur peignes, chignons, et frisettes, fabriqués dans ses établissements, faits sur tulle en cheveux avec une telle perfection qu'il est impossible d'apercevoir le faux du naturel.

Un assortiment complet de peignes à chignon écaille, écaille incrustée or, écaille blanche et ivoire du dernier goût.

Peignes à retapper écaille et ivoire.

Parures en cheveux, nouveau modèle.

Bijouterie en écaille incrustée en jais et noir [haute nouveauté].

Un grand choix d'éventails riches et ordinaires, jusqu'à 60 cts pièce.

Coiffures du dernier genre pour bals et soirées.

Gants Jouvins et de Suède assortis, pour femmes, hommes et fillettes.

Objets de fantaisie pour étrennes.

Parfumeries des premières maisons de Londres et de Paris.

Il recommande de nouveau son blanc de Perse et sa nouvelle composition pour arrêter la chûte des cheveux, faire croître et embellir, et avantageusement connus du public.

Les leçons de coiffures seront données et exécutées par une des premières coiffeuses de France que Mme Augé à fait venir à cet effet.

Un salon est spécialement réservé pour la coiffure des dames; et un autre, au premier, pour les messieurs.

Toutes les marchandises ci-dessus désignées seront vendues à des prix très réduits. 25déc

EN magasin et à vendre par les soussignés—

BARGASSE—35 barriques—

VINS—450 caisses Vin rouge, Haut Brion, St-Julien, Ch. Margaux, Ch. Larose, Ch. Latour, etc.

Vin blanc, Haut-Sauterne.

FRUITS AU JUS—50 caisses assorties, J. Lafaurie.

FRAISES AU JUS—25 caisses, do.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE—25 caisses assorties, J. Lafaurie.

—25 caisses Abricots seuls

—25 caisses Prunes seules.

CERISES A L'EAU-DE-VIE—50 caisses.

LIQUEURS—40 caisses Punch au Rhum, Cassis, Eau Verte, Ratafia de Cerises.

VERMOUTH—200 caisses Vermouth, Noilly, Prat & Co

MUSCAT—100 caisses Muscat.

SALAISONS—100 caisses Olives, Capres, Cornichons, Variantes, Olives farcies, Sardines anchoïdées, etc.

HUILE—400 paniers, Plagniol, 24, 22 et 11 onces.

AMANDES—150 balles Amandes du Languedoc.

BOUTEILLES—100 paniers Bouteilles vides; 50 caisses Bouteilles à Madère, Porto, Cognac, etc.

DAMEJEANNES—2500 Damejeannes de 2, 3 et 5 gals.

SAUCISSONS—3 caisses Saucissons de Lyon.

TOMATES—17 caisses Tomates conservées.

SAVON—150 caisses.

POMMADE—6 caisses Pommade, Jasmin, Orange et Rose.

EAU DE FLEURS D'ORANGE—100 caisses et 50 estagnons.

EAU-DE-ROSES—20 estagnons.

Sous les clefs de la douane—Vins, Huile, Amandes, Vermouth, Muscat. PAUL JUGE & FASSY,

16janv 27, rue St-Louis.

LONDON PORTER—50 futailles; grandes et demi bouteilles, différentes marques.

A vendre par BERNARD TURPIN,

29 déc 93 [ancien 55] rue Vieille Levée

VINS D'OPORTO ET DE MADERE—140 pipes vin d'Oporto; 100 do do de B. Reig; 100 do do vin de Madère; 10 do do, en débarquement du navire Josephus, arrivé de Marseilles.

SARDINES—180 caisses, 24 b. sh, Conide & Martin.

75	do	100¼	do	do
15	do	200¼	do	do
125	do	100½	do	do

En débarquement des navires Texas et Egypt, arrivés de Bordeaux.

VIN ROUGE ET VIN BLANC—1000 caisses vin rouge St-Julien Médoc; 107 do vin blanc Haut Sauterne; 30 barriques vin blanc Haut Sauterne; 25 demi barriques vin blanc Barsac; en débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux.

PRUNEAUX—600 caisses, 3o½ boîtes transparentes, 54 boîtes ordinaires, 30½ boîtes transparentes, de fantaisie—en débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux, à vendre par S. FLASSAN,

27déc rue Vieille-Levée, Nos 38 et 40

SUCRE de la Havane—250 caisses de sucre blanc jaune et brut, en magasin.

CIGARES de la Havane—385,000 cigares de toutes les grosseurs et des marques les plus recherchées, telles que Cabana, Consuelo, Intimidad, Cisto de Orion, Prince of Wales, Washington, &c., &c.

BAY RUM—6 poinçons de Bay Rum de première qualité, en magasin et à vendre par S. DE VISSER & CO,

11déc rue des Magasins, No 64

Graines fraîches de Jardinage

De la nouvelle récolte,

Nouvellement reçues—

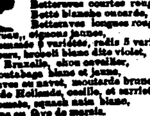

Navet plat blanc hâtif, Navet plat collet rose, Carotte la longue, Betteraves courtes rouges, Betteraves blanches sucrées, Betteraves longues rouges, Champignons en tonne de grains.

Gros poireaux, [illegible]

Choux pommés 8 variétés, radis 8 variétés;

Choux fleurs, brocolli blanc dito violet,

Choux de Bruxelles, choux cavalier,

Navet Bontemps blanc et jaune,

Choux raves au navets, moutarde brune,

Asperge de Hollande, oseille, et sarriette,

Graines tomates, oignon rouge et blanc,

Laitue impériale, laitue royale,

Laitue romaine, laitue d'hiver, persil,

Haricot, chicorée, endive, [illegible]

Concombre, chicorée frisée,

Persil, épinard large, épinard à feuilles, céleri rave,

Gros pois, pois, laitue, céleri,

Poireaux, pois mange tout, pois Washington, pois royal, pois nain, etc.

P. S. Le soussigné prévient les personnes qui l'honorent de leur confiance, qu'il a reçu la livraison de ses graines [illegible]

J. MENARD.

AVET, Frères.

J. AVET. P. AVET

GROCERS

Aux bleus stores,

Encoignure Bienville et Vieille-Levée.

ONT annoncé leur nouveau magasin Nos 17, Vieille-Levée et 66, Vieille-Levée, à leurs magasins Nos 54, 56, 58, Vieille-Levée, et ils ont constamment en mains un bon stock de groceries, aux prix les plus bas.

8 nov—

LE SIROP PECTORAL DE RICHARD, dont les propriétés curatives de la coqueluche et du crachement de sang ont déjà étendu la réputation dans la ville et la campagne, est aussi le meilleur remède contre les irritations et inflammations de la gorge et de la poitrine, telles que rhumes, enrouements, toux, &c.; en effet, les cas fort nombreux dans lesquels ce sirop a été employé, ont complètement prouvé que quelques cuillerées suffisent pour prévenir les symptômes d'irritation de la gorge, de la poitrine ou des douleurs d'estomac avec difficulté dans la respiration, arrêtent radicalement guéries dans l'espace de 12 à 24 heures.

Les conséquences si fâcheuses et quelquefois funestes des rhumes négligés devraient engager tout le monde à se procurer ce précieux sirop dont la vente considérable et toujours croissante depuis nombre d'années établit la supériorité incontestable sur tous les médicaments de ce genre. Son prix modéré (75 cents le flacon) le met à la portée de tous.

A vendre exclusivement par

F. BERTA, Pharmacien,

nov— Enc. Remparts et Quartier, N.O.

BLE SARRAZIN—1,000 barils, grand quartz, toutes sortes de barils et caisses blé sarrasin frais.

TABAC—1,500½, le ⅝ caisses tabac à chiquer.

SAVON DE CASTILLE—500 caisses en magasin.

SUCRE—1,000 caisses et barils sucre concassé, moulu en poudre et pain de sucre.

HUITRES—600 caisses huîtres fraîches du Chesapeake, en boîtes de une livre et de deux livres, reçues d'être reçues et à vendre par

E. J. HART & Co,

7 janv Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

Dr THURBER,

DENTISTE.

SALON D'OPERATIONS,

99, rue Royale,

Entre Conti et St Louis.

31 oct—1an

Changement de domicile,

Et nouvel établissement.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son domicile et son cabinet d'opérations dans la rue Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment; l'entrée est par la rue Bienville No 42. Il fait savoir en même temps qu'il a annexé à son cabinet un établissement de photographie de société avec M. F. E. Contant, photographe bien connu, qui se charge de faire les portraits de toute espèce et le public trouvera très agréable en visitant la collection de portraits qu'il a faits et que tout le monde peut aller voir.

23 nov

LE Dr J. T. BEAUREGARD, de retour en cette ville, prévient ses clients et le public qu'il a établi son cabinet à l'encoignure des rues Royale et St Pierre. Il exécute toutes espèces d'opérations chirurgicales et mécaniques, depuis une dent jusqu'au ratelier complet, avec toutes les améliorations connues jusqu'à ce jour. Toute opération faite par lui est garantie. 3avril—6m

L'Amer-Vin Impérial.

DU Dr J. BOVEE DODS.

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et les importe qui par une seule maison des Etats-Unis. Il y entre les racines suivantes: sceau de Salomon, du spicanard; de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce de mûrier sauvage et du bay berry.

NOUS DEFIONS

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL.

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des indiens de l'Amérique du Sud," "qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation que tout médecin capable approuvera et recommandera comme remède pour le

Commencement de consomption,

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Evangile, les avocats, les orateurs, les tenneurs de livres, les tailleurs, les couturières, les étudiants, les artistes et tous ceux qui mènent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, produisant le même effet agréable que de l'eau-de-vie et du vin, sans enivrer. Les personnes qui se sont adonnées aux liqueurs fortes et voudraient s'en abstenir ne sauraient rien prendre de mieux. L'AMER DE DODS ne renferme pas les poisons que renferment les vins et les liqueurs dont le pays est inondé.

Non seulement l'AMER DE DODS GUERIT de la maladie, mais il le PREVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'eau est mauvaise et où sévissent les fièvres, en frisson. On peut le donner sans crainte aux enfants et aux petits enfants.

Les médecins, les membres du clergé, les orateurs qui prêchent la tempérance devraient aider à la circulation de cet Amer et chasser ainsi la maladie et l'ivrognerie.

CHARLES WIDDIFIELD & Co,
Propriétaires,
No 78, William Street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.
Agents pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de Georgie, PLUMB & LEITNER, à Augusta Georgie.
A vendre à la Nouvelle Orléans en gros et en détail par J. WRIGHT & Co,
21 et 151, rue de Chartres

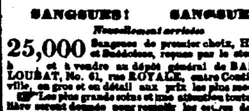

SANGSUES! SANGSUES!

Nouvellement arrivées

25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer Canada et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 61, rue ROYALE, entre Conti et Bienville, en gros et en détail aux prix les plus modérés.

☞ Les plus grands soins et une attention toute particulière seront donnés aux remplis qui seront de la campagne. BAP. LOUBAT.

7 nov—1an

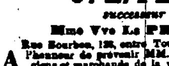

SANGSUES

HONGROISES

ET

SUEDOISES

J. L. PELÉ

successeur de

Mme Vve Le PROVOST,

Rue Bourbon, 125, entre Toulouse et St Pierre,

AVISE messieurs les docteurs, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend au prix très réduit ci-dessous:

Hongroises et Suédoises, par mille......$70
do do par cent......$8

1juin—1an

JAMES H. PUTNAM

Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.

Facteur de Coton et de Sucre,

EXPEDITEUR ET COMMISSIONNAIRE,

1er août—1an No 61, rue Carondelet

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet Bros.)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59

entre Conti et Bienville, NLLE-ORLEANS.

CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la pisote.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs-Elysées, entre Joséphine et Soledalle.

POUR ADMISSION:

S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 76, rue Baronne. 9sept—6m

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage,

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERRINS, Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités.

☞ Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude. 11juil—6m

CHAMPAGNE—75 paniers champagne Heidsick Piper; 75 paniers champagne Perrier; 60 caisses do Ch. Farre; 60 do do M. Clicquot; à vendre par B. TURPIN, No 95, rue Vieille Levée.

SARDINES! CEPES! TRUFFES!—100 caisses de 1000, boîtes sardines à l'huile; 300 demi boîtes cèpes à l'huile—1000 quarts de boîte pâtés truffés, en débarquement du navire Texas.

CHAMPIGNONS! PETITS POIS!—100 caisses de 1000 boîtes champignons au naturel—100 caisses de 100 boîtes petits pois fins; en débarquement du navire Lemuel Dyer à Poquet.

FROMAGES! FROMAGES—100 caisses fromage de Hollande—10 boucauts de 2 meules Gruyère Suisse—10 meules fromage Parmesan, en débarquement du navire Bouchons.

BOUCHONS! BOUCHONS!—30 balles bouchons assortis.

GENIEVRE! GENIEVRE!—30 pipes genièvre de Hollande, en débarquement du navire Anna Brinkmann, de Schiedam. ZAMATA FRERES,

7 janv Nos [illegible], rue Jefferson.

CONFITURES de [illegible] B. TURPIN, No 95 [illegible]

SARDINES à l'huile [illegible] A. GARRIERE & CO, [illegible]

R [illegible] B. TURPIN, 95, rue Vieille Levée.

VENTES JUDICIAIRES.

Martin Mellgrove vs la succession de feu Nicholas Toledo.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,351.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 21 de février 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un Terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Morales, des Bons-Enfants et Féliciana.

Ledit terrain est désigné par le No Cinq dans l'îlet No Douze, d'après un plan dressé par L. J. Pilié, arpenteur, et déposé en l'étude de C. Pollock, autrefois notaire public en cette ville. Ledit terrain forme l'angle des rues Clouet et Morales, et mesure trente-un pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Clouet, sur cent dix-sept pieds dix pouces 6 lignes de profondeur, et face à la rue Morales.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 janv—21,20, fév 7,14,21

Bertrand Saloy vs Louis Coussy.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 14,358.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, 21 de février 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de—

1—DOUZE TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No Dix, borné par les rues Palmyre, Bank, St-Patrick et Olympia et désignés par les Nos. Quatorze à Vingt-cinq inclusivement, d'après un plan dressé par G. T. Dunbar, arpenteur, daté du 12 de décembre 1848, et dont une copie fait partie d'un acte passé par-devant J. R. Kerr, notaire public en cette ville.

Le No Quatorze mesure trente-deux pieds quatre pouces une ligne de face à la rue Olympia, sur cent cinquante-sept pieds deux pouces trois lignes de profondeur.

Le No Quinze forme l'angle des rues Olympia et Bank et mesure trente-un pieds six pouces de face à la rue Bank, sur cent pieds six pouces de face à la rue Olympia.

Le No Vingt-quatre forme l'angle des rues St-Patrick et Bank et mesure trente-un pieds six pouces de face à la rue Bank, sur cent pieds six pouces de profondeur, et face à la rue St-Patrick.

Les Nos. Seize et Vingt-trois mesurent chacun, trente un pieds cinq pouces trois lignes de face à la rue Bank, sur cent pieds six pouces de profondeur.

Les Nos. Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf, Vingt, Vingt-un et Vingt-deux mesurent chacun, trente et un pieds cinq pouces de face à la rue Bank, sur cent pieds six pouces de profondeur.

Le No Vingt-cinq mesure trente deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue St-Patrick, sur cent cinquante-sept pieds dix pouces et trois lignes de profondeur.

Les Nos. Quinze à Vingt-quatre inclusivement, forment en totalité la façade sur la rue Bank, du dit îlet No Dix.

Le tout conformément aux plans sus relatés.

2—La moitié indivise d'un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Tremé, St-Philippe et du Maine, ayant, mesure française, trente pieds de face à la rue St-Claude, entre celles St-Philippe et du Maine, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse brique-entre poteaux, couverte en bardeaux, faisant face à la rue et portant le No 231, cuisine basse en bois et constructions en bois dans la cour.

Cette propriété est bornée du côté de la rue St-Philippe par la propriété de dame Michel de Armas et du côté de la rue du Maine par celle de François Bossé.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

21jan—21,30—7,14,21fev Shérif de la Paroisse d'Orléans

Raymond Castille vs ses créanciers et les créanciers de R. Castille & L. Lisis g. de c. l.

EN vertu d'un ordre de vente rendu le 3 de janvier 1861 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 21 février 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

La moitié indivise d'un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Villeré, Robertson et de la Douane, désigné par le No Quatre de l'îlet No Trente-Six, mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Bienville sur cent trente neuf pieds quatre pouces de profondeur d'un côté et cent trente neuf pieds trois pouces de l'autre.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble aussi avec quarante huit (48) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, aujourd'hui réduites à quarante-cinq (45 actions.)

Abandonnée par l'in solvable à ses créanciers.

☞ Conditions:—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note de la somme de douze cent quatre vingt seize piastres ($1,296), en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er janvier 1861 ou renouvelable conformément aux termes de la charte de ladite banque et garanti par hypothèque sur la totalité de la propriété sus décrite, et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif

21 jan—30,7,14,21 de la paroisse d'Orléans

Bienvenu et Ferdinand Pecoul, exécuteurs testamentaires, &c., vs. Louis Lisis, c. de c. l.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,446—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, 21 de février 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

La moitié indivise d'un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Villeré, Robertson et de la Douane, désigné par le No Quatre de l'îlet No Trente-Six, mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Bienville sur cent trente neuf pieds quatre pouces de profondeur d'un côté et cent trente neuf pieds trois pouces de l'autre.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble aussi avec quarante-huit (48) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, aujourd'hui réduites à quarante-cinq (45) actions.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note de la somme de douze cent quatre-vingt-seize piastres (1296), en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er janvier 1861 ou renouvelable conformément aux termes de la charte de ladite banque et garanti par hypothèque sur la totalité de la propriété sus décrite, et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif

21 jan—30 7 fev, 14,21 de la Paroisse d'Orléans

Félix Larue vs Dame Mary N Sprague, veuve de feu George Washington Shaw et Philip A. Shaw, administrateur, &c.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,499—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, 21 de février 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Pacanier, Richard, de l'Annonciation et des Orangers, et mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ainsi qu'il appert d'un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 16 d'octobre 1852, et déposé dans l'étude de R. Brennan, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

☞ Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets, chacun de la somme de six cent soixante-six piastres soixante-six cents deux tiers ($666 66 2/3) et payable respectivement à dix-huit, vingt-quatre, trente et trente-six mois de la date du 1er de décembre 1859, avec intérêt au taux de huit pour cent à compter de la date jusqu'au paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la

4janv—4,17 21,28,6fev Paroisse d'Orléans

Smith et Frère vs John R. Herring.

COUR DU NEUVIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse de Pointe-Coupée, No 2,867—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour du Neuvième District Judiciaire, Paroisse de Pointe-Coupée, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 21 de janvier 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication du—

Un certain billet daté Nlle-Orléans du 24 de mars 1860, souscrit par T. F. Reed à l'ordre de John Lyon, de la somme de deux mille piastres, payable le 1er de janvier prochain (1861), portant huit pour cent d'intérêt l'an, de la date, et endossé par *Ne Varietur* le 19 d'avril 1860, par J. M. Anderson, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,

20déc—20,29—3,14,21jv Shérif de la Paroisse d'Orléans

B. Saloy vs Jean Montaner, b. de c. l.—No 28,065.

QUATRIEME JUSTICE DE PAIX pour la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Ernest Morel, juge de la dite Cour, j'exposerai en vente publique, le LUNDI, 21 janvier 1861, à midi, en face de mon magasin de dépôt situé No 7, rue St-Pierre, un cheval bai et un buggy.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. O. CALONGNE,
13jv—12,16,21 Constable.

Jean Pettier vs Chas F. Rothermeyer—No 17,049.—Le même vs le même—No 17,054.

COUR du Cinquième Juge de Paix.—En vertu de deux writs de fieri facias qui me sont adressés par l'hon. Aug. Duquercon, Cinquième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, lundi, 21 janvier 1861, à midi, à l'encoignure des rues Indépendance et Levée, Troisième District, le fonds d'un café saisi dans les susdits procès. Conditions, comptant sur livraison. LOUIS POWER,
11 jan—16,21 Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Jonas Pickles vs ses créanciers, pour un atermoiement.—No 14,363.

LES créanciers du pétitionnaire sont, par les présentes, notifiés d'avoir à se réunir en l'étude de V. J. Castell, notaire public en cette ville, jeudi le 31ème jour de janvier 1861, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération l'application de dit pétitionnaire pour un atermoiement, et il est de plus notifié que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour, ce 19 janvier 1861. J. O. CHALON,
21 janv—25, 30 Greffier.

Succession de M. B. Guillory et de sa femme Françoise Jonau.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, daté, de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. G. MOREL,
11jv—25,29 Député Greffier

L'ETAT de la Louisiane—Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie par les présentes que le 14 décembre 1860, le jugement suivant a été enregistré dans cette Cour, dans ce procès, dans les termes et chiffres suivants, à savoir: No 15,521—Sophie Pollitz, femme de H. A. Schuermann, vs son mari:

Dans cette affaire, soumise pour adjudication sur les témoignages enregistrés, la Cour après avoir dûment considéré la loi et les preuves, et ceux-ci étant en faveur de la demanderesse.—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Sophie Pollitz contre le défendeur, H. A. Schuermann, son mari, décrétant une séparation de biens entre lesdits demanderesse et défendeur et une dissolution de la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'ici entre eux et condamnant le défendeur à payer à la demanderesse la somme de cinq cent trente-cinq piastres pour reprises de la femme, avec intérêt de cinq pour cent l'an, [illegible] et les frais. Il est de plus décrété que la demanderesse soit maintenue dans la possession et l'usage de ses biens paraphernaux.

Jugement rendu le 14 décembre 1860.

Signé le 19 décembre 1860.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 20 décembre, l'an de Notre Seigneur 1860 et la 85e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

OSCAR LE BLANC,
21déc—3m30j député greffier

L'AMER-VIN IMPERIAL

Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et les importe qui par une seule maison des Etats-Unis. Il y entre les racines suivantes: sceau de Salomon, du spicanard; de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce du mûrier sauvage et du bay berry.

Nous défions

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud," "qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation que tout médecin capable approuvera et recommandera comme remède pour le

Commencement de consomption,

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Evangile, les avocats, les orateurs, les teneurs de livres, les tailleurs, les couturières, les étudiants, les artistes et tous ceux qui mènent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, produisant le même effet agréable que de l'eau-de-vie et du vin, sans enivrer. Les personnes qui se sont adonnées aux liqueurs fortes et voudraient s'en abstenir ne sauraient rien prendre de mieux. L'AMER DE DODS ne renferme pas les poisons que renferment les vins et les liqueurs dont le pays est inondé.

Non seulement l'AMER DE DODS GUERIT de la maladie, mais il le PREVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'eau est mauvaise et où sévissent les fièvres, en frisson. On peut le donner sans crainte aux enfants et aux petits enfants.

Les médecins, les membres du clergé, les orateurs qui prêchent la tempérance devraient aider à la circulation de cet Amer et chasser ainsi la maladie et l'ivrognerie.

CHARLES WIDDIFIELD & Co,

Propriétaires,

No 78, William Street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.

Agents pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Georgie, PLUMB & LEITNER, à Augusta Georgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans en gros et en détail par J. WRIGHT & CO, 21 et 151, rue de Chartres.

7juil—1an v

Aux conserves de [illegible]

REÇU par Rousset et [illegible] ROUSSET & GENIER, [illegible] rue de Chartres.

R [illegible] B. TURPIN, 95, rue Vieille Levée.

Compagnie d'Assurance Mutuelle Du Sun

BUREAU DE LA

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1861.

CONFORMEMENT à sa charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN DE LA NOUVELLE-ORLEANS présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes non expirées dans l'année expirée le 31 décembre 1860		$732,054 00
Montant des risques non expirés le 31 décembre 1859		130,562 00
Total des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860, savoir:		$862,616 00
Primes sur les risques d'incendie	$421,008 78	
Primes sur les risques des rivières	211,089 86	
Primes sur les risques des mers	230,519 36	
		$862,616 00
Primes à déduire sur les risques non expirés le 31 décembre 1860	$126,777 00	
Primes remboursées	5,365 96	
		$132,142 96
Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1860		730 473 13
Pertes dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$286,714 25	
Sur les risques des mers	196,879 81	
Sur les risques des rivières	61,089 00	
	566,283 00	
Réassurances, dépenses, intérêts, épargnes, profits et pertes	$36,360 38	
		$602,666 51
Profits de l'année expirée le 31 décembre 1860		$ 206,509 62

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Actions de banque, actions de la Compagnie du Gaz	$355,970 00
Bons de la ville et de l'Etat	348,156 00
Prêts garantis par des actions de banque, &c.	471,460 00
Effets à courte échéance, pour primes	139,241 84
Dû pour primes et en voie de perception	31,425 49
Scrip de diverses compagnies d'assurance	16,150 00
En caisse	109,918 92
Total de l'actif	$1,372,322 00

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 janvier 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Thos. Sloo, Président, et James Edwards Secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et un copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président,
JAS. EDWARDS, Secrétaire.

Assermentés et signé devant moi, ce 11 janvier 1861.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX POUR CENT, sur les certificats de profit non payés, aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du 11 février prochain, et de payer, à partir de ce jour-là, cinquante pour cent du scrip de 1857. Ils ont en outre déclaré un dividende de scrip de vingt pour cent sur les primes de l'année expirée le 31 décembre 1860.

THOMAS SLOO, Président,
JAMES D. DENEGRE, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James D. Denègre,	John C. Ricks,
A. D. Kelly,	J. H. Stauffer,
Hugh Wilson,	H. T. Lonsdale,
Henry Renshaw,	John G. Gaines,
A. C. Tremoulet,	Thomas Sloo,
E. J. Hart,	

15 janv—1 an [30 j. de suite]

VENTES A L'ENCAN.

Huile d'olive, sardines, vin rouge, whiskey, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

AUJOURD'HUI, à 10 1[2 heures, il sera vendu à l'encan au magasin No 95, ancien 55, rue de la Vieille Levée:

134 paniers huile, bouteilles et 1[2 bouteilles, 40 futailles vin de vie, 20 cs sardines 1[4 et 1[2, 38 bls whisky, 75 sacs poivre, 150 caisses liqueurs, 30 caisses eau de fleurs d'oranger, 20 balles bouchons, 20 bbls vin de Bergasse, 200 caisses raisins, amandes, vermouth, kirsch, genièvre, savon castille, &c. 21 jv

Vente pour cause de départ.

Grocerie! Grocerie!!

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, LUNDI, 21 janvier 1861, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bagatelle et Moreau:

Le fond d'un magasin de groceries bien assorti et bien achalandé.

Aussi—L'installation de la dite Grocerie, ainsi que le bail.

Conditions comptant. 18janv

Succession de Noël Bernoudy.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,

Bureau 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu MERCREDI, 30 janvier 1861, à 11 heures du matin, à l'écurie de M. Lorios, de l'autre bord du fleuve, en face du débarcadère du ferry du second district, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 10 janvier 1861,

Un cheval et un buggy.

Conditions—Comptant. 19janv—19,25,30

Succession de Marie Rose Ramis, Veuve de Joseph Castanedo.

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu JEUDI, 31 janvier 1861, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Esplanade et Galvez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 janvier 1861, les effets mobiliers suivants appartenant à la susdite succession, savoir—

Un lot de meubles meublant, consistant en bois de lits et literie, armoires, chaises, lavabos, berceuses, tables, tapis, batterie de cuisine etc.

Aussi—un lot d'argenterie.

Conditions—Comptant. 19 janv—19,21 25,31

Propriété rue de Craps.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

IL sera vendu, samedi le 26 janvier 1861, à midi et demi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:

Un lot de terre mesurant environ 16 pieds de face à la rue de Craps, entre Union et Bagatelle, sur environ 128 pieds de profondeur. Ensemble une maison No 340, ayant 4 chambres de 16, une citerne d'environ 2000 gallons, puits, latrines, le tout en bois, étant bien situé pour une petite famille, au gré de l'acquéreur, la maison à raison de $20 par mois.

Conditions—Moitié comptant et le reste à six mois de crédit en billet garanti par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt de date. 21 jan—6

Quatre terrains de choix, à l'encoignure S. E. des rues Esplanade et Villeré, une maison en briques, solidement bâtie, et 38 actions de la Banque des Citoyens.—Vente sans réserve.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

C. E. GIRARDEY, encanteur,

Bureau, No 37, rue des Magasins.

IL sera vendu, à l'enchère publique, JEUDI, 24 janvier 1861, à midi, au City Hôtel, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins—

DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Villeré et Robertson, avec toutes les bâtisses qui se trouvent dessus. Le dit terrain a 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur et façade sur la rue Villeré, de 127 pieds 10 pouces 2 lignes.

Les bâtisses consistent en une maison en briques, avec mansarde, solidement construite, ayant quatre chambres et galerie au-dessous; une cuisine en briques, à deux étages, dans le fond.

DEUX TERRAINS situés dans le même îlet, touchant aux susdits terrains, ayant 56 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés, portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date jusqu'au paiement, et 8 pour cent d'intérêt éventuel. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses à leurs frais et transférer les polices au vendeur.

Il existe, sur la propriété décrite en premier lieu, une hypothèque de $2,300 en faveur de la Banque des Citoyens. Cette hypothèque est payable ou renouvelable, conformément à la charte de la Banque, le 1er novembre 1861; avec 38 actions de la Banque, que l'acquéreur pourra retenir en déduction de la part du crédit, en payant les actions aux taux du marché.

Les actes de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs. 17janv

Esclaves d'habitation et domestiques à l'encan,—Vente sans réserve, à un et deux ans de crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

C. E. GIRARDEY, encanteur.

Bureau, rue des Magasins, No 37.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 24 janvier 1861, à midi, au City Hotel, rue de la Commune, entre les rues Camp et Magasins, sans réserve, les esclaves suivants:

No.	Nom	Âge		Description
1	JEFF			nègre, 19 ans, excell nègre de champs forgeron ordinaire
2	ROBERT	26	"	exc nègre de champs
3	JIM,	20	"	"
4	HENRY,	17	"	"
5	DAN	17	"	"
6	LEWIS,	11		domestique de maison
7	JIM,	12		exc nègre de champs
8	WASHINGTON,	26	"	"
9	PORTER,	23	"	"
10	WILLIS,	22	"	"
				femme
11	FRANCES,			mulâtresse, 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse
12	NANCY,			16 ans négresse de champs
13	MARTHA,			16 ans négresse de champs
14	SILVA,			16 ans, blanchisseuse et repasseuse
15	LEDDA,	21 ans		"
16	SARAH,			14 ans, gardienne d'enfants et domestique.
17	LOUISA,			16 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse

Ce sont tous de bons sujets, garantis des vices et maladies prescrits par la loi.

Conditions—Un et deux ans de crédit en billets garantis à la satisfaction, par des propriétés foncières en ville, portant 8 pour cent d'intérêt. Les noirs esclaves, si l'acquéreur préfère payer comptant on donner des acceptances de facteur, approuvées, à 4 mois, avec 8 pour cent d'intérêt, ses effets devront être approuvés.

Actes de vente pardevant Edward Barnett notaire public, aux frais des acquéreurs. 17 janv

Excellente occasion d'acheter un terrain de choix pour bâtir, situé dans le Premier District, à l'encoignure des rues Carondelet et Julie.

VENTE SANS RESERVE.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,

Bureau, No 11, Commercial Place.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 26 janvier 1861, à midi, à la Bourse St-Charles—

UN TERRAIN situé dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Julie, Carondelet, Girod et St-Charles, Ilet désigné par le No 3 sur un plan dressé par L. Surgi et Fame, architectes, le 1er mars 1860 et déposé au bureau de l'encanteur. Le dit terrain a 21 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Carondelet de 58 pieds, plus ou moins, sur une profondeur et face à la rue Carondelet jusqu'à un passage commun d'une largeur de deux pieds.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an de la date à l'échéance, et 8 pour cent d'intérêt éventuel. Les taxes et le pavage payés par le vendeur. Les dits billets devront être divisés en coupons, au gré du vendeur.

Le pavage en pierres carrées de la rue Julie est payé. C'est une excellente occasion d'acheter un terrain de choix pour bâtir dans un emplacement avantageux. La vente est positive et sans réserve.

L'acte de vente pardevant Felix Percy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17janv—21,23, 25

Succession de M. Eschmann—Propriétés de prix, situées dans le Troisième District—Terrains sur et améliorés, à côté et en face de l'"Agricultural Fair Grounds" (Terrain de la Société d'Agriculture)—bâties en briques, à deux étages, à l'encoignure des rues Chartres et Ferdinand.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur.

Bureau, Commercial Place No 11.

IL sera vendu à l'enchère publique, jeudi, 24 janvier 1861, à midi, à l'Hôtel St Louis, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon. P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 23 octobre 1860—No 16881—rendu dans la susdite succession—

1—DIX TERRAINS, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, situés dans le Troisième District, à côté de l'"Agricultural Fair Grounds", désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, sur un plan dressé par L. Surgi, le 11 septembre 1838 et déposé au bureau de M. Pedesclaux, notaire public, comme plan No 26. Le terrain No 1 a 37 pieds de face à la rue Fortier, 40 pieds sur la ligne de fond, sur une profondeur de 134 pieds d'un côté et de 121 pieds de l'autre côté. Les terrains Nos 2 à 10 inclusivement ont chacun 30 pieds de face à la rue Fortier, sur une profondeur de 131 pieds, le tout au plan. Les améliorations comprennent une bonne maison basse, en bois, ayant trois chambres, deux cabinets, grenier, &c; cuisine, chambres à domestiques, écurie, &c.

2—UN TERRAIN situé dans le Troisième District, au faubourg Pontchartrain, dans l'îlet compris entre les rues Fortier, Gentilly, Grete et le Chemin Public. Le dit terrain a 17 pieds 5 lignes sur une ligne qui est à quelques pieds de la rue Fortier, 133 pieds 3 pouces sur une ligne au milieu du Bayou Sauvage, 138 pieds 8 pouces et 2 lignes sur le Chemin de Gentilly et 35 pieds 7 pouces 5 lignes sur une ligne qui s'étend du Chemin de Gentilly au milieu du Bayou Sauvage, d'après un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire public, le 11 novembre 1839.

3—TREIZE TERRAINS situés dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Fortier, Grete, Gentilly, et le Chemin Public, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et la lettre A., sur un plan dressé par Giroux & Castaing, le 4 novembre 1851, et déposé, comme plan No 24, au bureau de T. Guyol, notaire public—Les terrains Nos 3, 6, 7, 8, et 9 ont chacun 30 pieds 10 pouces de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de 16 pieds, plus ou moins. Les terrains Nos 10, 11, 12, 13 et 16 ont chacun 30 pieds 8 pouces de face au Chemin de Gentilly, 30 pieds 6 pouces sur le Chemin Grete, sur une profondeur de 16 pieds, plus ou moins. Le terrain No 16 a 30 pieds 9 pouces de face au Chemin de Gentilly, 21 pieds 6 pouces sur le Chemin Grete, 62 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire, à la façade du Chemin Grete sur une profondeur de 168 pieds 1 pouce 2 lignes d'un côté et 117 pieds de l'autre côté. Le terrain A., mesure 25 pieds 6 pouces 4 lignes de face au Chemin de Gentilly, 20 pieds sur le Chemin Grete, sur une profondeur de 116 pieds, plus ou moins. Cette propriété est immédiatement en face de "l'Agricultural Fair Grounds."

4—UN TERRAIN, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Ferdinand, Royale et Press, à Coton, formant l'encoignure des rues Chartres et Ferdinand. Ledit terrain a 52 pieds 2 pouces de face à la rue Ferdinand, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue de Chartres. Les améliorations comprennent une belle maison en briques, à deux étages et demis, ayant huit chambres au premier, des chambres bien aérées, dépendances, &c. C'est un bon emplacement pour une grocerie.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à six, douze, et dix-huit mois de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt de la date à l'échéance, et 8 pour cent en cas de non paiement à l'échéance.

Les bâtisses devront être assurées par les acquéreurs et les polices transférées au vendeur.

Les actes de vente pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

30déc—23,25,31 déc—7,14,16,21,22,23,24 jv

HENRY VALETON & Cie.,

27, 29 et 31 RUE BIENVILLE,

Offrent à vendre à prix réduits:

VINS—50 barriques vin rouge ordinaire, 15 do supérieur, 20 de Bergasse, 25 barils vin blanc, diverses qualités, 20 quarts de pipe Portwine do. 25 huitièmes do Madère et Pâtés, 1500 caisses vin rouge ordinaire St-Julien, 200 caisses vin rouge ordinaire St-Estèphe, Larose, Léoville, grand vin Ht Brion, etc, 300 caisses vin blanc Ht Sauterne ordinaire, 25 do supérieur Ht Preignac et Sauterne, 200 paniers Champagne Heidsieck, La Perle, Cabinet, Fleur de Bouzy, 60 caisses vin de Bourgogne Nougeot, Chambertin, Beaune, Chablis, Volney, etc. 300 caisses vin de dessert, Muscat, Malaga, Porto, etc.

COGNACS—25 quarts de pipe vieux Cognac, Planat Baynal et Alsace, Castillon, Wine Growers Companys Bernard etc, 50 futailles Eau-de-vie, Pellerin, J. Dupuy, Seignette etc.

LIQUEURS—100 caisses Absinthe Suisse, Ed Pernod et Canet Lecoultre, 35 do Kirsch C. Lecoultre etc, 250 paniers Guignolet d'Angers, 25 caisses Cassis du Mont d'Or, 100 do Punch au rhum, Ratafia, Eau-de-Noix, Eau de-vie, 200 do Vermouth Noilly, Rivoire, Picard, Eau de-vie, etc. 250 Liqueurs assorties fines, surfines et extra fines, 100 do Curaçao et Maraschino, 100 paniers Anisette extra fine de Bordeaux, 20 caisses Eau de vie de Dantzick, 110 caisses Bitters, Hostetters, Boker, Gouley etc, 100 do vieux Cognac, vieux Whiskey.

CONSERVES ALIMENTAIRES—100 caisses de 100¼ boîtes Sardines à l'huile Le Edelin, 100 do de 100¼ do, 50 do de 100½ do de Canne de Lorient, 25 do Champignons, 20 do 10 Pâtés Truffés assortis Ve Mosier, Garnier etc, 20 do Galantines, Saucis, Rôtis Truffés, Poissons etc, 10 do de 5½ boîtes Truffes noires de Périgord, 10 do Câpres à l'huile, etc.

FRUITS—100 caisses Fraises au jus, grandes et demi bouteilles, 125 do Fruits au jus assortis V. Roniers & Lafaurie, 200 do Fruits à l'eau-de-vie assortis, Lafaurie, 200 Abricots, Prunes, Poires, Pêches, 50 do Cerises à l'eau-de-vie.

DIVERS—6 caisses Fromage de Gruyère frais, 10 caisses de Limbourg, 1 boucaut Fromage de Sapsago, 10 caisses Saucissons de Lyon, 300 caisses Salaisons assorties, Olives, Capres, Cornichons etc, 50 do Savon recuit de Marseille, 500 paniers Huile d'Olive 11, 22 et 24 onces Plagniol & Poncet, 30 caisses de 12 bouteilles fromage Roquefort, 10 do de 12 paquets Pruneaux, 10 do de 12 [illegible] Bouchons diverses qualités, 200 paquets bouchons tout faits, formes bordelaises et anglaises, etc, etc, le tout en douane et étranger.

Et un assortiment complet de liqueurs en futailles, Anisette, Cherry Brandy, Rhum, Whiskey, Genièvre, etc, etc, etc. HENRY VALETON & Co,

24 jan—27, 29 & 31 rue Bienville.

Grande réduction de prix

SUR LES

PAPIERS PEINTS.

HENRY HABERT, successeur de P. Delcroix, 108, rue de Chartres, entre Conti et St-Louis, voulant écouler son stock de PAPIERS PEINTS, trop considérable, offre aux amateurs un choix incalculable et toutes les personnes qui ont des maisons à faire tapisser, qu'il vend ses PAPIERS PEINTS à leur véritable prix coûtant. On pourra s'assurer de cette vérité en venant voir son magasin, situé rue de Chartres, No 108, entre Conti et St-Louis.

Il a déballé un magnifique choix de papiers DELICOURT,

GILOUX,

MERY,

JOUANNY et autres fabricants les plus en renom.

Papiers dorés moitié depuis 75 cents la pièce.

Papiers satinés, perclés, nuancés, depuis 25 cents.

Grand choix de bordures, depuis 15 cents, &c.

Médaillons, Rosaces, Nattes, Agate, Bois de toutes sortes, encadrements pour Plafonds, ciel de Lits, devant de Cheminées, stores pour Fenêtres, &c., &c.

D'habiles ouvriers sont toujours à la disposition des amateurs. HENRY HABERT.

CLOUS de [illegible] B. TURPIN, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Cent caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

Habillements d'hiver, chemises blanches.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & CO.

LUNDI, 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 69—

100 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

Un grand assortiment d'habillement d'hiver et chemises blanches.

Conditions—comptant. 19jan

Vente pour cause de déménagement

Vins rouges, vins blancs, Xérès, Porto, eaux-de-vie françaises, bière d'Ecosse, liqueurs, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, 23 janvier 1861 à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de MM. Faures & Norman, No 13, rue Conti:

100 barriques vin rouge supérieur de Bordeaux, St-Emilion, Queyries, Bassens, &c.;

54 demi-barriques vin St-Vincent;

300 caisses vins fins de Bordeaux, vin rouge et vin blanc;

150 do vin de Xérès, supérieur;

110 paniers huile d'olive;

15 futailles eaux-de-vie françaises;

25 tierçons bière de Tennent, XXX, bouteilles et ½ bouteilles;

9 barils vieux Bourbon whiskey;

Rhum de la Jamaïque et de Ste-Croix, whiskey d'Irlande, eau-de-vie du pays, imitation de cognac, merise, Porto, liqueurs, amandes, fruits conservés au vinaigre, &c., &c.

Conditions—A la vente. 21 janv

Tabac! Tabac!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 24 janvier 1861, à 11 heures et demie du matin, il sera vendu, pour clore des consignations au magasin de MM. V. Benthuysen & Cratton, rue Gravier, No 67:

149½ caisses tabac livres et dix livres.

44½ do do

20 do do ½ livres et feuilles.

Conditions—Comptant. 21 janv

Succession de feu Jno. McDonogh.

Vente d'îlets et portions d'îlets dans Hurtsville, Harlem, Barth et Shrewsbury, sans réserve, à un long crédit, par ordre du fonds des écoles de McDonogh, pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs.

PAR J. B. WALTON, encanteur de la ville, Bureau No 40, rue du Camp.

SAMEDI, le 2 février 1861, à midi, à la Bourse St-Charles, par ordre du fonds des Ecoles de McDonogh et sous la direction des comités de finances du Conseil commun, pour le compte et aux risques des premiers acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions de la vente faite le 27 février 1860, les propriétés suivantes, savoir:

Pour le compte et aux risques de Bertier Fortier

UN ILET DE TERRE, dans la ville de Harlem, paroisse Jefferson, désigné par le No 1 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté le 2 janvier 1860.

UN TERRAIN TRIANGULAIRE, dans la ville de Hurtsville, désigné par le No 123, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, date le 19 décembre 1859.

DEUX TERRAINS, dans la ville de Hurtsville, paroisse Jefferson, dans l'îlet No 54, désigné par les Nos 1 et 2, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté le 19 décembre 1859.

UN ILET DE TERRE, dans la ville de Bath, paroisse Jefferson, désigné par le No 119, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville daté le 12 janvier 1860.

Pour le compte et aux risques de M. Condran et H. McCulloch.

DOUZE ILETS DE TERRE, dans la ville de Hartsville, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 2, 3, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 17, 20 et 21 selon un plan dressé par Louis H. Pilié voyer de la ville, daté le 2 janvier 1860.

Pour le compte et aux risques de Madame C. C. Labarre.

DEUX ILETS DE TERRE, dans la ville de Shewsbury, paroisse Jefferson, mesurant environ 200 pieds par 240, désignés par les Nos 125 et 127 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté le 19 décembre 1859.

Pour le compte et aux risques de Francis Duffy.

DEUX PORTIONS D'ILETS, dans la ville de Hurtsville, paroisse Jefferson, désignés par les Nos 119 et 120 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté le 19 décembre 1859.

Pour le compte et aux risques de Rodrick McKenzie.

UNE PORTION D'ILET dans la ville de Hurstville paroisse Jefferson, désignée par le No 121 sur un plan dressé par Louis H. Pilié voyer de la ville daté le 19 décembre 1859.

☞ TERMES ET CONDITIONS.—Un cinquième comptant et la balance à un crédit d'un, deux, trois et quatre ans, en billets des acquéreurs, payables à la banque des Citoyens de la Louisiane, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues avec tous les privilèges des vendeurs—les dits billets porteront intérêt au taux de six pour cent par an de la date à l'échéance. En cas de non paiement après l'échéance les dits billets porteront intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Cette dernière condition ne devra pas être interprétée de manière à retarder le paiement des dits billets au quel que ce soit.

Les acquéreurs devront mettre en possession à leurs propres frais, et il sera requis d'eux de se conformer aux termes et conditions de la vente ci-dessus mentionnée dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente, faute de quoi les propriétés seront revendues pour leur compte et à leurs risques, sans autre notification que la publication de l'avis de vente.

Actes de vente par devant C. F. Fortier, notaire de la ville, aux frais des acquéreurs.

21jan—23, 26 au 2 fév

Succession de Louis Bousmer

Goëlette Invincible.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable 2me Cour de district de la Nouvelle-Orléans—No 17,474—en date du 2 janvier 1861 à moi transmis, j'exposerai en vente à l'encan mardi 5 février 1861, à midi, à la rotonde de l'hôtel St-Louis, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale,—

La goëlette INVINCIBLE, ainsi qu'elle se trouve au nouveau Bassin, ensemble son attirail, appareil, &c &c, appartenant à la succession de Louis Bousmer.

Conditions—Comptant sur livraison.

5janv—5, 14, 21, 28—4, 5

Habitation à vendre.

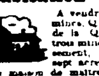

A vendre, dans la paroisse Plaquemines, Quartier des Burats, du côté de la Quarantaine, et à environ trois milles au-dessus de cet établissement, une habitation d'environ sept arpents de terres. Il s'y trouve une belle maison de maître et une cuisine entourées. Les titres seront garantis. Pour le prix s'adresser au bureau de l'*Abeille* ou à M. NICOLAS QUIAZZARO, à la Balise 2déc—1m

J. B. WALTON,

Encanteur de la Ville

Encanteur, estimateur et agent général pour l'achat et la vente de propriétés foncières, esclaves, terres, &c.

Bureau, rue du Camp No 40.

S'OCCUPE personnellement, comme par le passé, de toutes les ventes de propriétés foncières, esclaves, meubles, actions de banques et autres actions, successions et marchandises en général.

Il appelle l'attention sur son système de plans et de titres de propriétés foncières—plan qu'il a inauguré à grands frais—comprenant chaque îlet, tous les terrains de chaque îlet, d'autres renseignements puisés aux sources les plus authentiques et donnant un avantage sans égal dans l'achat, la vente et l'évaluation de propriétés foncières.

☞ Il s'occupe également de la vente de meubles et des autres ventes du dehors. 2sept—6m

SIROP PERUVIEN,

OU

Solution de protoxide de fer combiné.

Ce remède bien connu a été souvent employé, avec le plus grand succès, pour

LA DYSPEPSIE

OU UNE DIGESTION IMPARFAITE

POUR LA

DETERIORATION

DU SANG

Et les maladies suivantes dont la plupart proviennent de la

Dyspepsie:

La maladie de Foie, l'Hydropisie, la Névralgie, les affections nerveuses, le manque d'appétit, les langueurs, les Hémorroïdes, les maladies de la peau, la tendance à la consomption, les maladies particulières aux femmes et toutes celles qui exigent un TONIQUE.

N.B.—L'insuccès du fer pour la Dyspepsie et les nombreuses affections qui en découlent, provient de l'absence d'une préparation telle que le fer pénètre dans l'estomac dans un état protoxide et s'assimile de suite au sang. Le SIROP PERUVIEN est le remède qu'il fallait; il a opéré des guérisons qu'aucun médicament de ce genre n'avait pu opérer.

N. L. CLARK & Co, Propriétaires.

A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, Nos 21 et 151

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général,

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.

Dépôt de Château de Portets, Lafitte, Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.

No 87, rue Royale,

Entre Conti et St-Louis

INSTITUTION MARTIN.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Rue du Bayou, 299,

un îlet après Claiborne. 30nov—1an

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275........*RUE DAUPHINE*........275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—4f

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — JANVIER 1861

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Buissière, Romain	Griveau, (Mme Vve) née Moulin
Boisseau, Auguste	Guérin, Jean Pierre
Bernoux, Auguste Jules	Hougues, Guillaume
Barrier, Jean (charron)	Housson, Carletian
Cassan, Jean	Lilleneuve de Valincourt
Cabanis, Henri	Lecarpentier, Charles
Cossé ou Cassé, Bertrand	Latapie, Campet Pierre
Dufay, Joseph	Mayer, Achille Gustave
Delgado, Philippe	Millière, Louis
Danos, Bertrand (sellier)	Pequignot, Joseph
Delahaye, (Mme) née Elise Roger	Ramon, (les époux)
Fleury, Marin L.	Rinedellar, Rose
Frècle, (la famille)	Siley, Louis
Faber, Pierre Cnustant Achille	Vautier, Nicolas
Grybouski, Casimir (pilotin)	Volguier, Jean et Marie
	Viris (Mme) née Louis Bérard

La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 75, entre celles St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi 3 janv

EN débarquement du navire Egypt, arrivé de Bordeaux:

50 barriques vin rouge pour familles.		
40 "	"	Pauillac Médoc,
100 caisses	"	St Emilion,
200 "	"	St Julien,
200 "	"	St Estèphe,

15¼ pipes eau-de-vie française.

A vendre par X. LAMBERT,

22 déc rue des Magasins, 52, ancien 62

A. BERNARD

Horticulteur, 36, rue de Chartres.

GRAND ASSORTIMENT DE

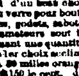

Jacinthes, tulipes, renoncules, anémones, lys, amaryllis, crinum, couronne impériale, scille maritime, glaïeuls, dahlias et autres bulbes récemment reçues;

Graines de fleurs, graines de jardinage, griffes d'asperges, &c.

Aussi d'un bon choix d'outils d'horticulture, de cloches en verre pour boutures et primeurs, de poterie fine, de vases, godets, sabots pour jardin, &c.

Les amateurs sont invités à venir visiter ses serres renfermant une quantité de plantes exotiques et de camélias de 1er choix acclimatés. On trouvera dans son jardin de 25 à 30 milles orangers de diverses grandeurs, depuis $25 à $150 le cent, des néfliers du Japon, et toute espèce d'arbres fruitiers.

Les commandes de bouquets, soit pour mariage, fêtes ou théâtres, seront exécutées avec le plus grand soin.

1an

B. DOUR,

Marchand de graines,

29, rue Conti, autrefois 23.

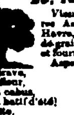

Vient de recevoir par les navires Assyria et Heidelberg, du Havre, un assortiment complet de graines de jardinage, potagères et fourragères, etc, telles que Artichaut, Asperge,

Betterave,	Romaine,
Chou-fleur,	Moutarde,
Chou cabus,	Navet,
Chou hatif d'été,	Rutabaga,
Carotte,	Chou navet,
Celeri,	Chou rave,
Cerfeuil,	Ognon,
Chicorée,	Oseille,
Cresson,	Panais,
Laitue,	Persil,
Lentille,	Poireau,
Pois,	Poirée,
Haricot,	Radis,
Melon,	Scorsonère,

Haricots de Soissons, [illegible] graines pour le [illegible]

A vendre à des prix modérés. [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] Regalias, Londres, [illegible] Washington, [illegible] S. DE VISSER & Co, rue des Magasins [illegible]

7 nov